

PARC DU MONT-ROYAL
aménagement de l'entrée Peel



PLAN D'ENSEMBLE ET PLAN D'AMÉNAGEMENT
Cahier des critères de design

**GROUPE
CARDINAL
HARDY**

AMÉNAGEMENT ET DESIGN URBAIN

version finale

3 mai 2007 // 046-046

 **GENIVAR**

DENIS MARCIL, ING. FORESTIER

Montréal 

ont collaboré à cette étude :

GROUPE CARDINAL HARDY

Michèle Gauthier, *chargée de projet, architecte paysagiste*

Marie-Claude Séguin, *architecte paysagiste*

Vanessa Parent, *architecte paysagiste*

Brigitte Binet, *conceptrice graphique*

GENIVAR

André-Martin Bouchard, *ingénieur en environnement*

Jean-Pierre Ricard, *biologiste*

Vincent Daoust, *biologiste*

Yannick Lafleur, *ingénieur civil*

Denis Marcil, *ingénieur forestier*

Linda Covit, *artiste*

Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, Direction des grands parcs et de la nature en ville, Division des projets

Jacques Beaulieu, *chef de section*

Daniel Chartier, *chargé de projet, architecte paysagiste*

EXPERTISE VILLE

Wendy Graham, *architecte paysagiste*

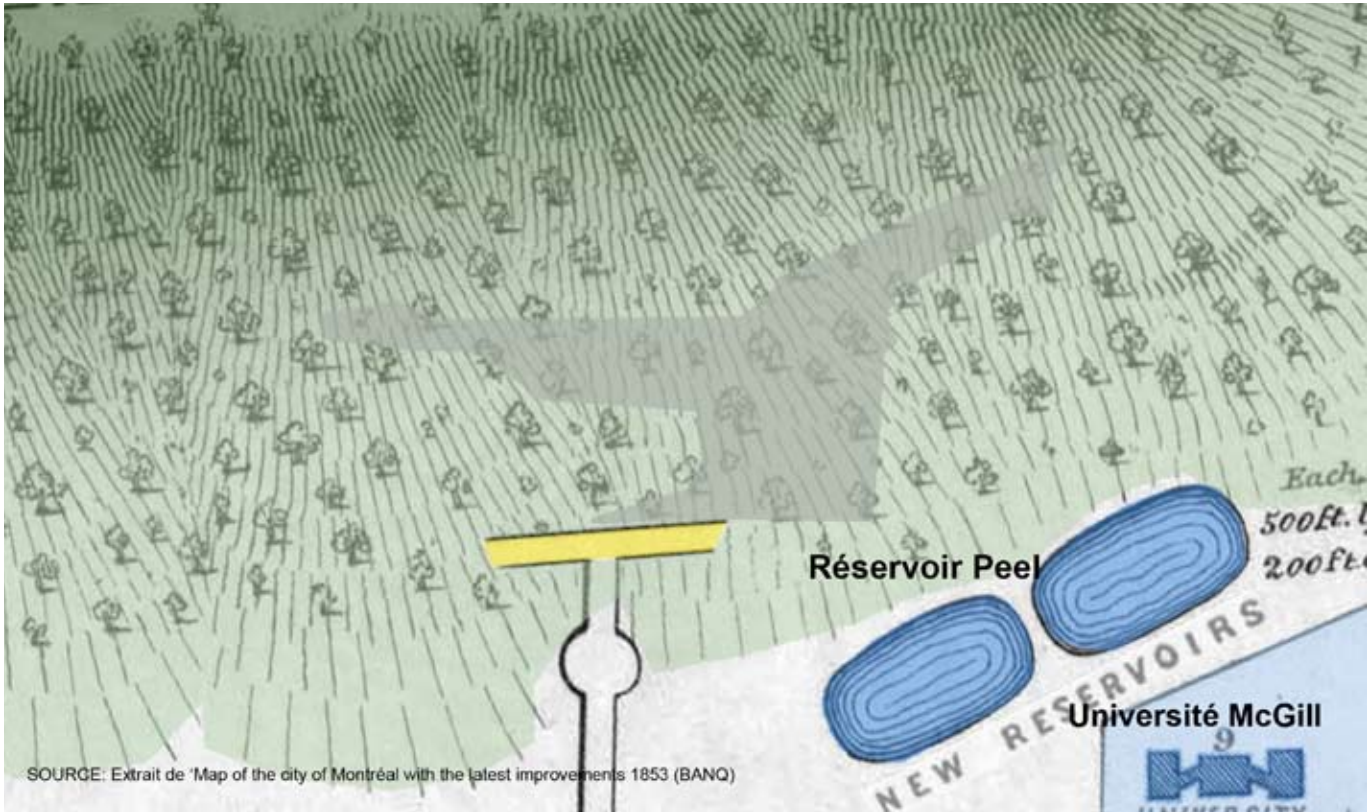
Sylvie Comtois, *biologiste*

Denis Fournier, *agent technique - aménagement de la faune*

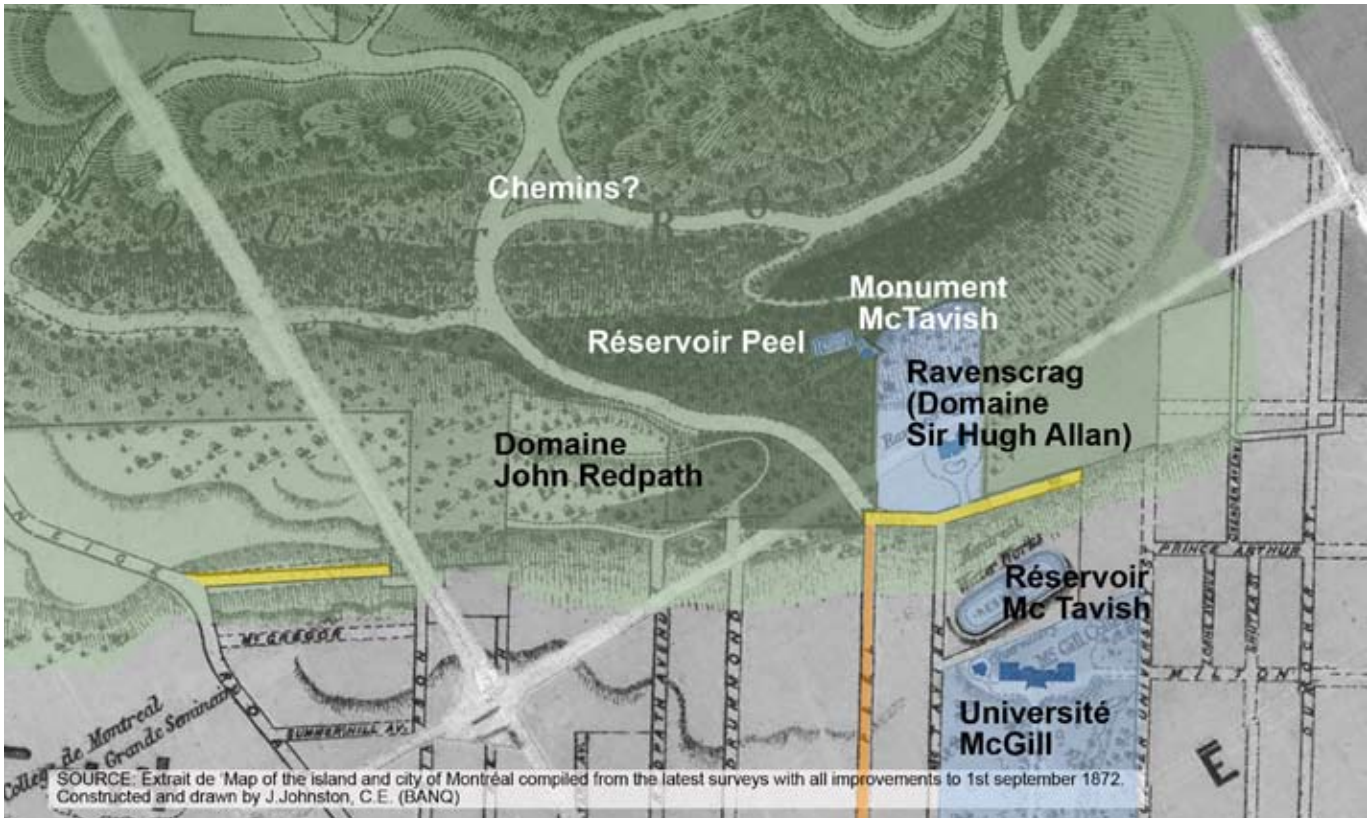
Pierre Emile Rocray, *ingénieur forestier*

Table des matières

1. LES ANALYSES	3
1.1 L'évolution historique du site	3
1.2 L'interface ville-montagne	11
1.3 L'expérience paysagère	15
1.4 Les potentiels environnementaux	19
1.5 Les irritants et les composantes discordantes du paysage	23
1.6 Les contraintes environnementales	27
2. L'APPROCHE	31
2.1 Processus de conservation	31
2.2 L'approche olmstedienne	35
3. LE PROJET D'ENSEMBLE	37
3.1 Plan des conditions existantes	38
3.2 Plan d'ensemble	40
3.3 Intervention 2007-2008 / secteur centre Plan d'aménagement	42
3.4 Plan de concept écologique et hydrologique	44
RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE	47



1853



1872

1

Les analyses

1.1 L'évolution historique du site

1804-1868

UN SITE PRIVILÉGIÉ PAR L'ÉLITE

En pleine révolution industrielle, la montagne est considérée comme un lieu salubre éloigné de la ville.

- 1804 → Construction de la résidence McTavish sur le flanc du mont Royal sur le site actuel de l'Institut Allan Memorial
- 1859 → Érection du monument funéraire à Simon McTavish constitué d'une colonne de maçonnerie d'environ 10 mètres
- 1859-60 → Abattage d'arbres sur la propriété de M. Lamothe, située entre les rues Peel et Drummond, pour des fins de bois de chauffage. L'événement cristallise les positions en faveur de la création d'un parc sur le mont Royal
- 1860 → Sir Hugh Allan acquiert le domaine de Simon McTavish et fait construire une somptueuse résidence nommée Ravenscrag

L'HÉRITAGE

Patrimoine naturel et culturel

L'événement déclencheur qui a mené à la création du parc

Patrimoine bâti

L'ensemble bâti de l'actuel Institut Allan Memorial incluant le mur d'enceinte

Une partie du mur de soutien de la plate-forme supportant le monument funéraire à Simon McTavish

1869-1875

LA NAISSANCE DU PARC

La montagne est rattrapée par l'urbanisation. Les grandes institutions s'installent sur ses flancs.

- 1869 → Amendement à la charte de la Ville de Montréal pour l'emprunt de 350 000\$ pour l'acquisition des terrains nécessaires à la création d'un parc sur le mont Royal
- 1872 → Début des expropriations en vue de constituer le parc du Mont-Royal
 - Construction du réservoir d'eau Peel aussi appelé réservoir Haut niveau
- 1874 → Frederick Law Olmsted est mandaté pour dessiner les plans du parc du Mont-Royal

L'HÉRITAGE

Patrimoine culturel

La reconnaissance de la montagne comme un lieu accessible à tous

Une opération planifiée par l'architecte paysagiste le plus marquant de l'époque

Patrimoine bâti

Les vestiges du réservoir Peel

1876-1945

LE PLAN D'OLMSTED

Apogée du Mille Carré doré, un territoire d'un mille par un mille bordant le secteur Peel au sud et regroupant les plus riches et influentes familles du Canada, essentiellement anglophones. Dans la foulée de l'École des Beaux-Arts, plusieurs résidences et bâtiments publics, œuvres d'architectes prestigieux, sont érigés dans le secteur. L'avenue des Pins est ouverte.

1876 → Le 24 mai, le parc est inauguré. Le chemin des calèches et un chemin sinueux dans l'axe Peel sont ouverts

vers 1877 → Construction du grand escalier

1881 → Publication d'un texte marquant d'Olmsted sur le mont Royal portant sur la nécessité d'aménager «la montagne» comme une œuvre d'art qui se découvre au fil de l'ascension graduelle au travers des paysages diversifiés

1885 → Construction du funiculaire dans l'axe de la rue Duluth

1906 → Construction du premier belvédère et d'un pavillon, qui surplombe l'escarpement sud du parc, œuvre des architectes Edward et Maxwell associés à l'architecte paysagiste Todd

1910 → La propriété de John Redpath à l'ouest du secteur Peel est mise en vente et demeure propriété privée. Elle sera lotie et développée dans les décennies suivantes

1919 → Inauguration du monument à Sir George-Étienne-Cartier, œuvre du sculpteur George W. Hill et des architectes Maxwell

1920 → Construction du réservoir des Cèdres en remplacement du réservoir Peel
→ Démolition du funiculaire et des installations connexes

1931 → Ouverture de la Centrale d'alarme du service d'incendie de la Ville de Montréal, œuvre de l'architecte J.E. Blanchard

1932 → Ouverture de l'actuel chalet de la montagne par l'architecte Aristide Beaugrand-Champagne

1934 → Démolition du pavillon Maxwell

L'HÉRITAGE

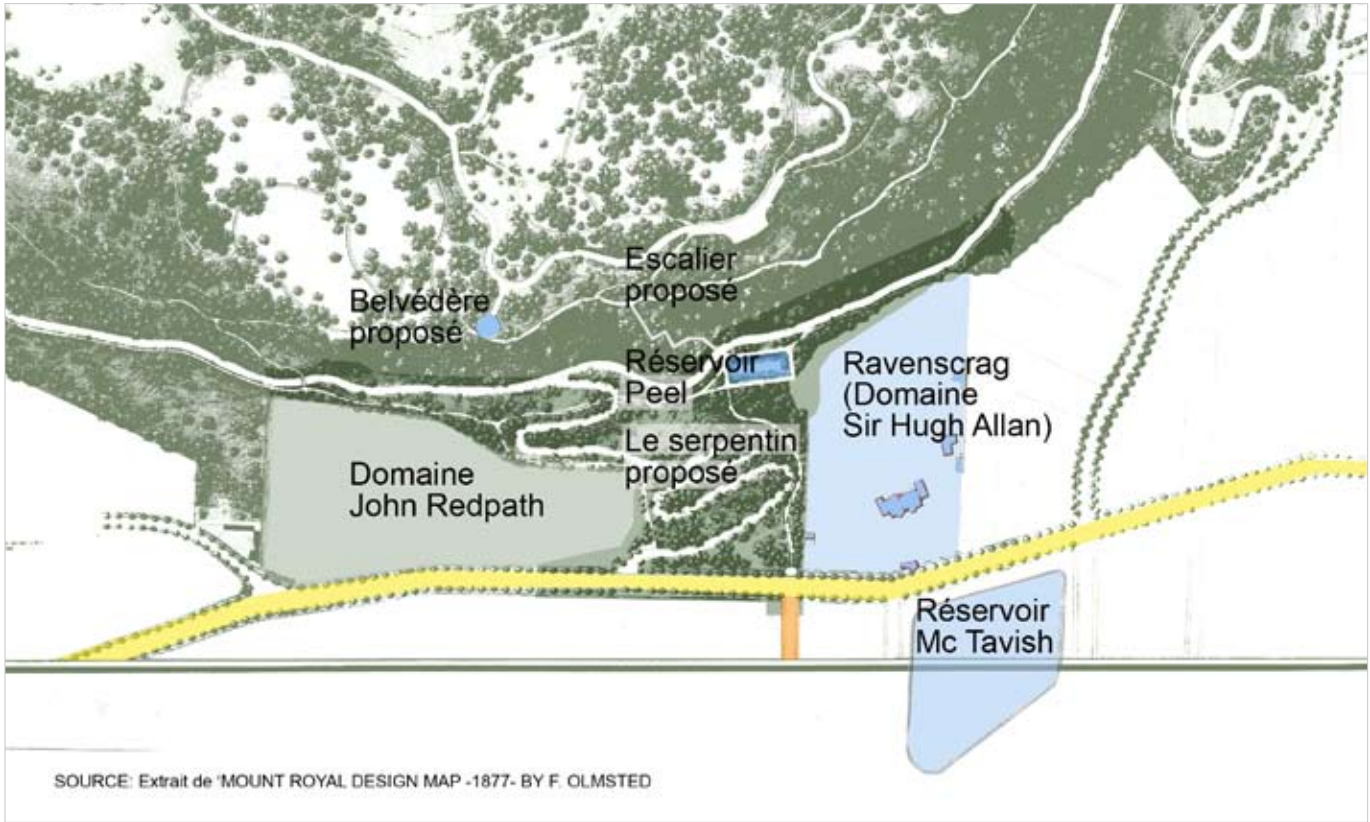
Patrimoine paysager et naturel

L'œuvre d'Olmsted (voir approche olmstedienne p. 35)

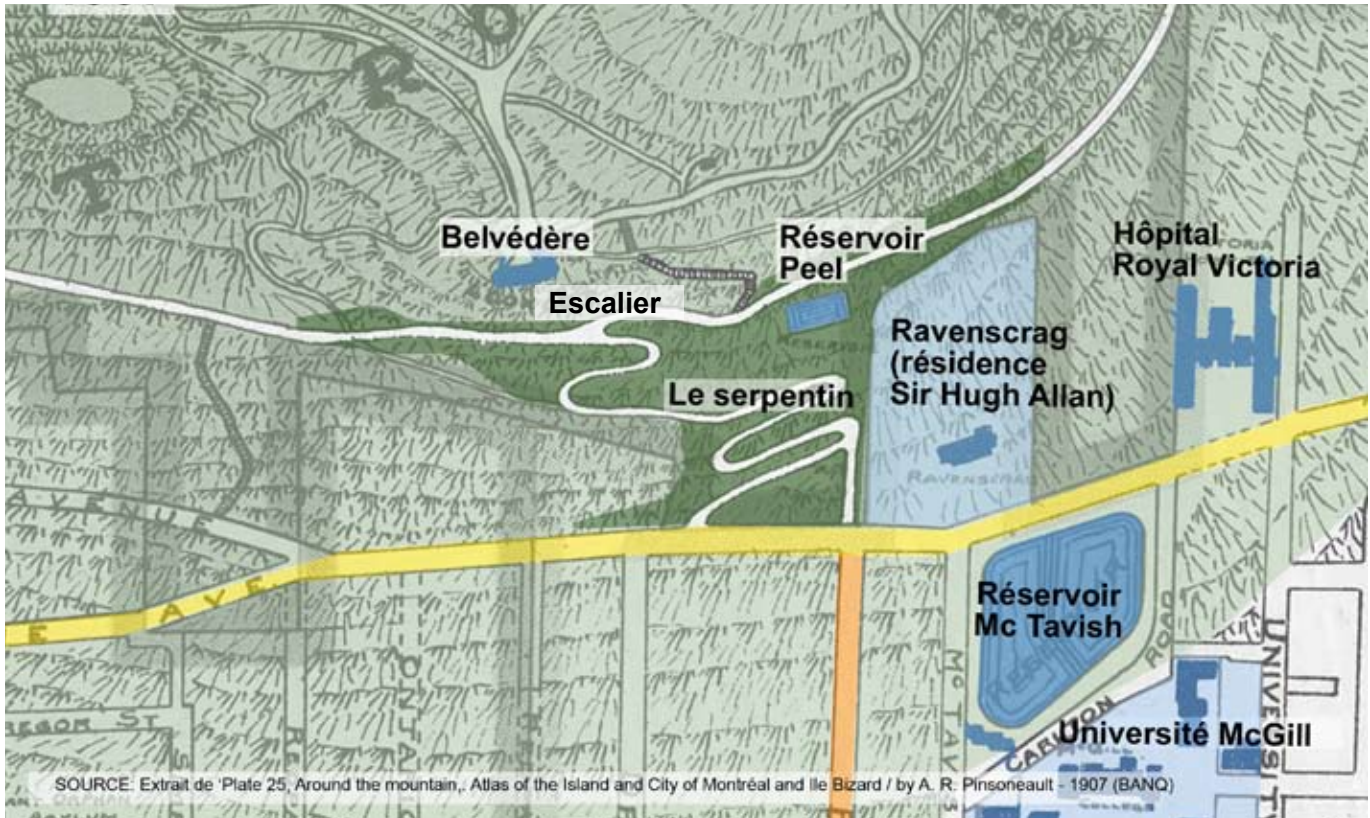
Patrimoine bâti

Un contexte urbain exceptionnel (l'hôpital Royal Victoria, l'université Mc Gill, les résidences cossues du Mille Carré, l'ensemble Redpath Crescent)

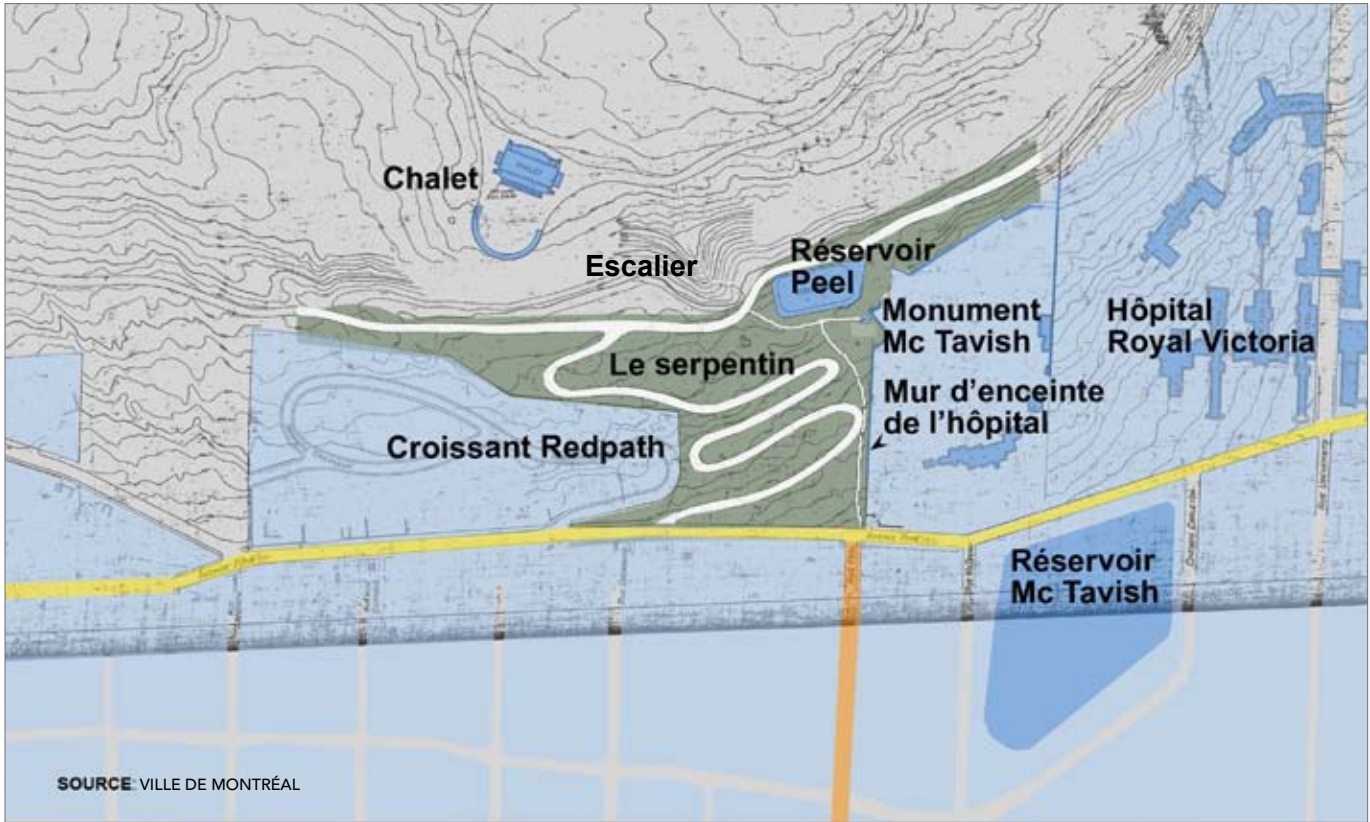
Des constructions de grande qualité architecturale dans le parc (le chalet, le monument George-Étienne Cartier, le quartier général des incendies)



1877



1907



1949



1954

1949-1987

LA PÉRIODE MODERNE

La ville enserre au sud, à l'est et au nord, le secteur Peel. Le campus de l'université Mc Gill s'étend et se densifie par l'acquisition de résidences bourgeoises. Le réseau de circulation périphérique à la montagne s'affirme.

vers 1949 → Remblayage du réservoir Peel

vers 1951 → Acquisition de la bande de terrain longeant l'Institut Allan Memorial où se situe le monument McTavish

1954 → Coupe massive d'arbres et de sous-bois pour des raisons de moralité
→ Remplacement de la colonne funéraire à McTavish par une stèle plus modeste
→ Construction de l'accès principal actuel à l'intersection de la rue Peel et de l'avenue des Pins
→ Dépôt du plan des architectes paysagistes newyorkais Clarke & Rapuano. La plan propose une programmation ambitieuse mal adaptée à la fragilité de la montagne : dont notamment la multiplication des chemins d'accès automobiles et des stationnements le long du chemin des calèches. Dans le secteur Peel, ces travaux ne seront pas mis en œuvre. L'échangeur des Pins, le chemin Remembrance et son échangeur seront construits

1959-61 → Travaux majeurs de reboisement pour remédier aux problèmes d'érosion survenus à la suite de l'abattage d'arbres. Globalement, plus de 60 000 arbres ont été plantés dont 40 000 épinettes.

date
inconnue → Construction du sentier et des escaliers au centre du Serpentin

1987 → Déluge du 14 juillet : dommage considérable sur les infrastructures en place; disparition de certains escaliers du secteur Peel

L'HÉRITAGE

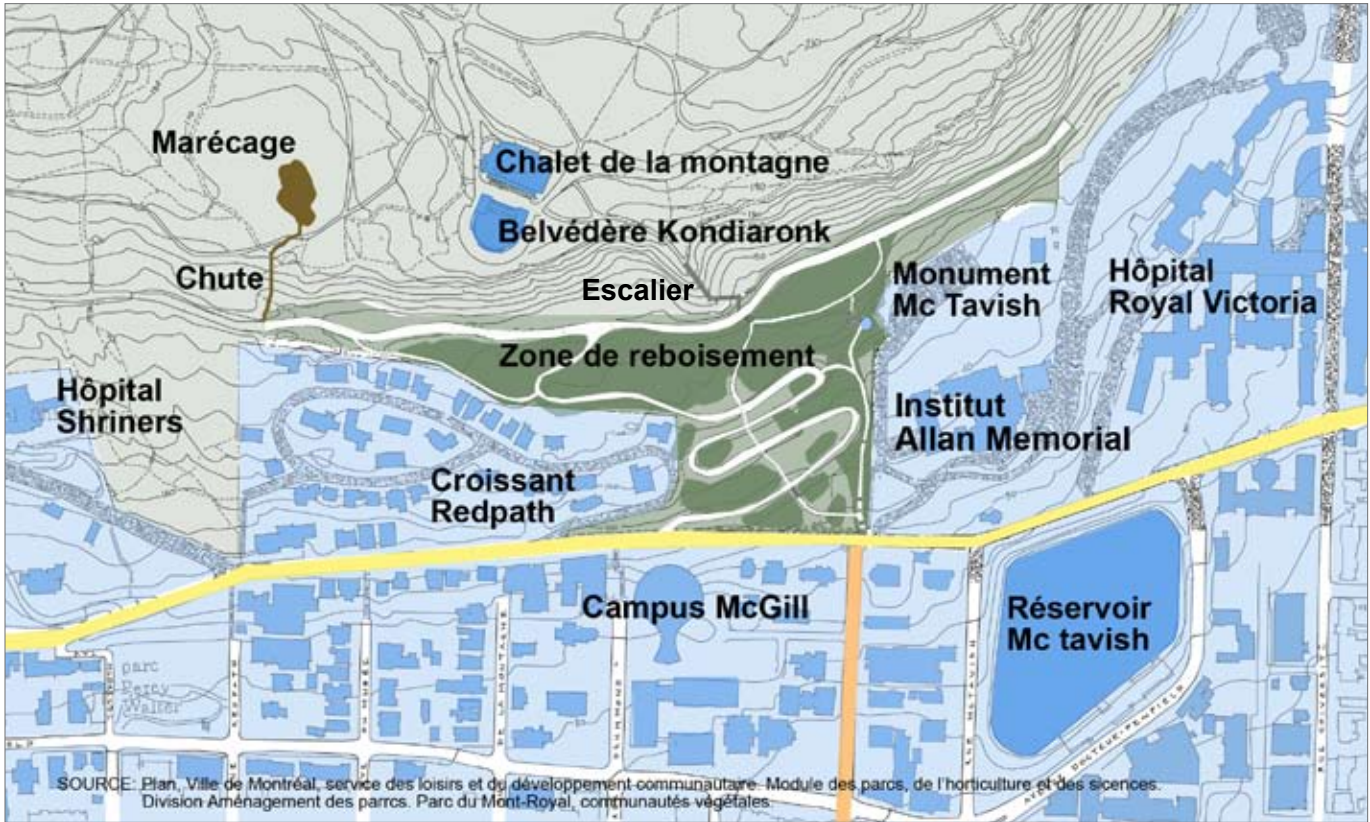
Patrimoine culturel

Un aller-retour du balancier : des gestes et des intentions niant la fragilité de la montagne entraînent une reconnaissance de la vulnérabilité du parc et de ses attributs naturels

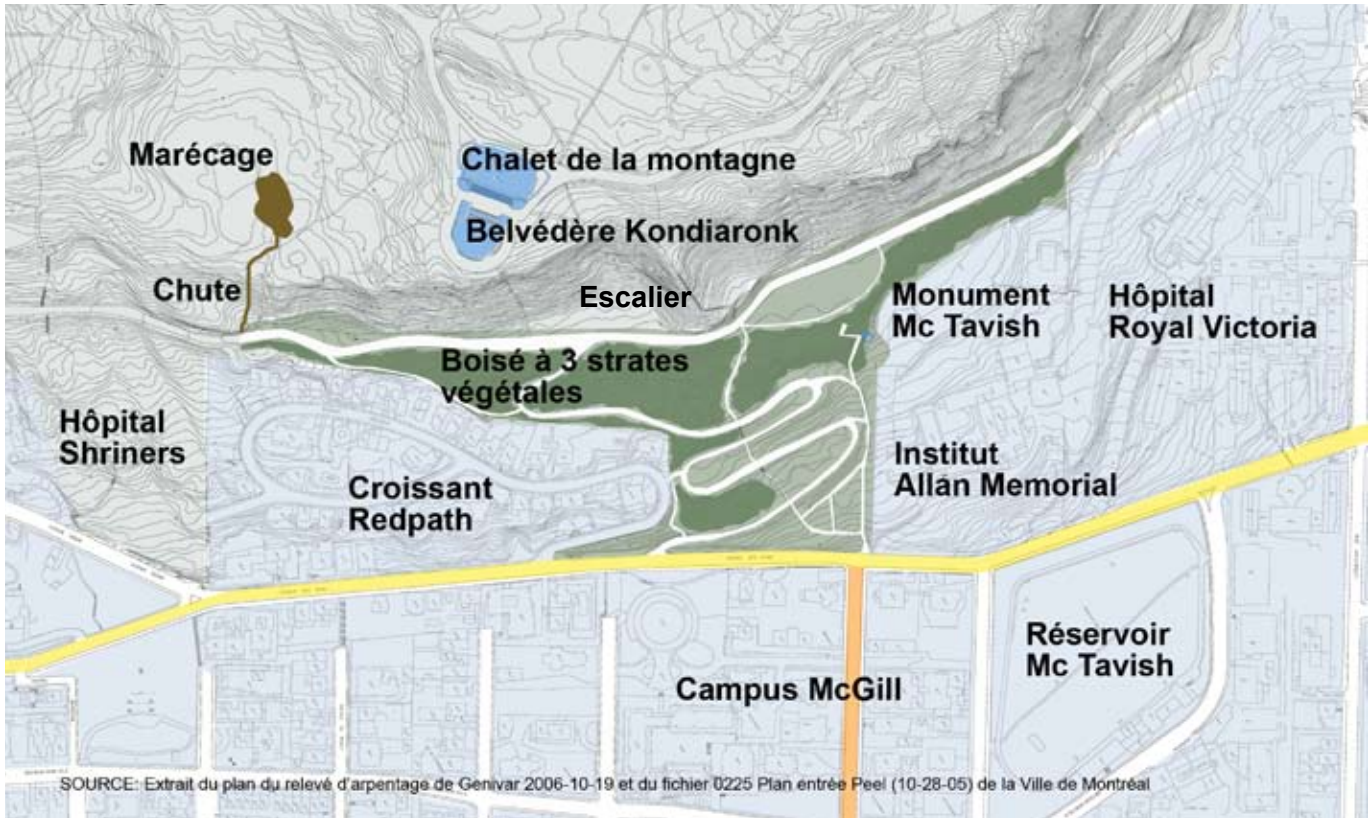
Une bonne majorité des arbres feuillus matures ainsi que les épinettes blanches du secteur

Patrimoine funéraire et commémoratif

La stèle à Simon McTavish



1993



2006

1987-2007

PÉRIODE DE CONSERVATION –PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL

La reconnaissance du mont Royal comme site patrimonial entraîne le développement d'un partenariat entre la ville de Montréal, le gouvernement du Québec et les groupes d'intérêt. Des travaux de restauration sont engagés.

1987 → Constitution du Site du patrimoine du Mont-Royal

1991 → Travaux d'aménagement de la chute en aval du marécage

1992 → Adoption du plan de mise en valeur du mont Royal par la ville de Montréal¹

→ 3 enjeux :

- Assurer la pérennité des atouts de la montagne
- Corriger les tendances négatives de son évolution
- Poursuivre et tirer parti des acquis de son histoire récente

1993-2006 → Réalisation d'un ensemble de projets de mise en valeur du mont Royal totalisant des investissements de près de 30 M\$

1996 → Rétrécissement du chemin Olmsted et construction de caniveau au pied du belvédère Kondiaronk

2005 → Le mont Royal est déclaré arrondissement historique et naturel

→ Reconstruction de l'escalier de l'escarpement

2006-07 → Poursuite des investissements de mise en valeur

L'HÉRITAGE

Patrimoine naturel, bâti, artistique et paysager

Retour aux valeurs olmstédiennes; reconnaissance du patrimoine

Actions concrètes pour la conservation, la préservation, la restauration et la mise en valeur des patrimoines



1.2 L'interface ville-montagne

ÉCHELLE, CONTEXTE ET CARACTÈRE :

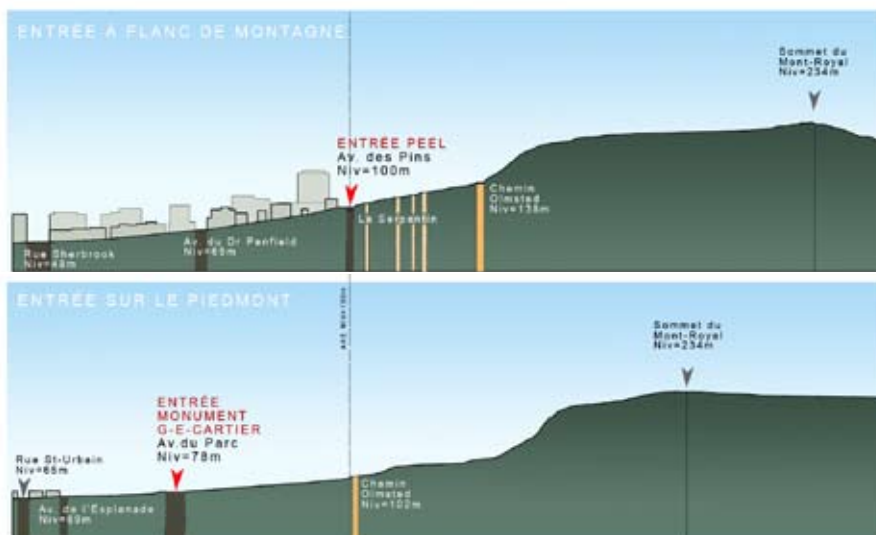
Le secteur Peel couvre 8 hectares soit 4% de la superficie totale du parc. Il est l'un des deux seuils principaux situés sur le flanc sud du parc du Mont-Royal, l'autre étant localisé à l'intersection de la rue Cedar et du chemin de la Côte-des-Neiges².

- Le lien majeur entre la montagne, le fleuve et le canal Lachine dont la mise en valeur est prévue par plusieurs articles du Plan d'urbanisme
- L'unique accès physique et visuel branchant le centre-ville et le réseau métropolitain à la montagne
- Le lien piétonnier le plus efficace depuis le centre-ville (métro Peel/10 min. de marche)
- Une desserte par autobus dont l'arrêt est situé à l'intersection de l'avenue des Pins et Redpath Crescent (144-avenue des Pins)
- Une entrée piétonnière peu perceptible et méconnue
- Une entrée dans le flanc de la montagne
- Un caractère paysager fort en contraste avec l'urbain
- Un espace bien cadré

COMPARATIF DES ENTRÉES AU PARC : LA RUE PEEL ET L'AVENUE DU PARC



LES ABORDS DU MONUMENT GEORGE-ÉTIENNE CARTIER SUPERPOSÉS À L'ENTRÉE PEEL



CONDITIONS
TOPOGRAPHIQUES







SÉQUENCE 1

SÉQUENCE 2

SÉQUENCE 3

1.3 L'expérience paysagère

La montagne est un arrondissement historique et naturel dont il faut assurer la conservation. Elle est reconnue par le gouvernement du Québec³ et par la politique du patrimoine de la Ville de Montréal⁴.

LIEU AUX PERCEPTIONS MULTIPLES :

- Une variété de paysages découverts par une ascension lente ou rapide
- Une dualité entre l'espace ouvert et l'espace boisé
- Des jeux d'ombre et de lumière
- Une complémentarité entre la géomorphologie de la falaise montréalienne et une topographie façonnée par l'homme
- Des contrastes entre les affleurements rocheux rustiques et la pelouse soyeuse
- Des expériences variées vécues au fil d'une dénivellation de 45 mètres

SÉQUENCE 1 : la présence fortement ressentie de l'avenue des Pins

- Elle tranche la topographie de la montagne et ainsi mets en valeur l'aspect brut de la montagne
- Elle rebute par la densité et le bruit de sa circulation
- Elle séduit par la qualité de son bâti et la présence de verdure

SÉQUENCE 2 : Le deuxième plateau du Serpentin, la ville s'estompe

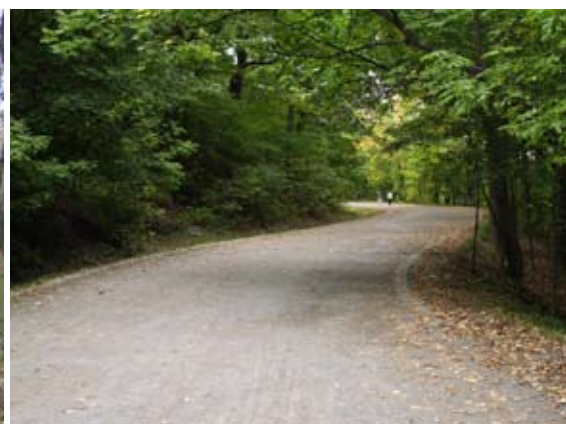
- Les sons de la ville se mélangent en un grondement
- Les arbres sur pelouse offrent des vues filtrées sur le cadre bâti

SÉQUENCE 3 : Le troisième et le quatrième plateau du Serpentin, on quitte la ville

- Les sons de la ville s'atténuent
- Le boisé s'épaissit et la présence filtrée de la silhouette du centre-ville apparaît et disparaît

SÉQUENCE 4 : Le chemin Olmsted

- La falaise apparaît, le chemin s'élargit
- La ville est perceptibles par de rares percées, le boisé nous envahit

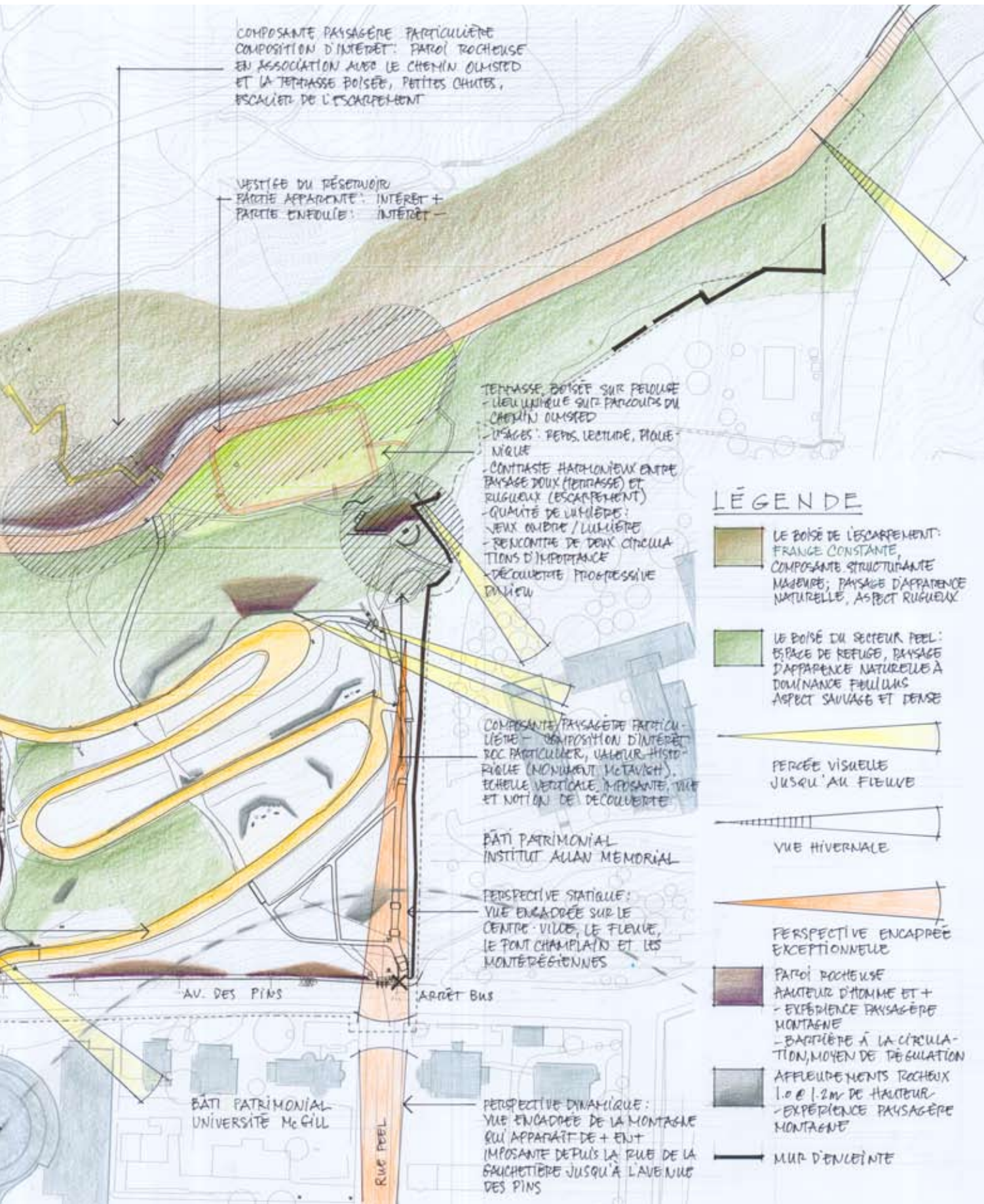


SÉQUENCE 4

SÉQUENCE 4

1.3 L'expérience paysagère et ses potentiels





COMPOSANTE PASSAGÈRE PARTICULIÈRE
COMPOSITION D'INTÉRÊT: PAVOI ROCHUEUX
EN ASSOCIATION AVEC LE CHEMIN OLMSTED
ET LA TERRASSE BOISÉE, PETITES CHUTES,
ESCALIERS DE L'ESCARPEMENT

VESTIBULE DU RÉSERVOIR
PARTIE APPARENTE: INTÉRÊT +
PARTIE ENFONCÉE: INTÉRÊT -

TERRASSE BOISÉE SUR PELLURE
- LIEU UNIQUE SUITE PARCOURS DU
CHEMIN OLMSTED
- USAGES: REPOS, LECTURE, PIQUE-
NIQUE
- CONTRASTE HARMONIEUX ENTRE
PAYSAGE DOUX (TERRASSE) ET
RUGUEUX (ESCARPEMENT)
- QUANTITÉ DE LUMIÈRE:
- VUE OMBRÉE / LUMIÈRE
- RENCONTRE DE DEUX CIRCULA-
TIONS D'IMPORTANCE
- DÉCOUVERTE PROGRESSIVE
D'UN VUE



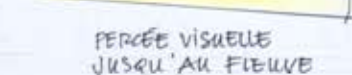
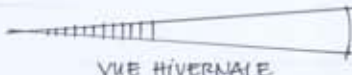




COMPOSANTE PASSAGÈRE PARTICU-
LIÈRE - COMPOSITION D'INTÉRÊT
ROC PARTICULIER, VALEUR HISTO-
RIQUE (MONUMENT McAVOIGH),
ÉCHELLE VERTICALE IMPOSANTE, VUE
ET NOTION DE DÉCOUVERTE

BÂTI PATRIMONIAL
INSTITUT ALLAN MEMORIAL

PERSPECTIVE STATIQUE:
VUE ENCADRÉE SUR LE
CENTRE-VILLE, LE FLEUVE,
LE PONT CHAMPLAIN ET LES
MONTÉRÉGIONIENNES

PERSPECTIVE DYNAMIQUE:
VUE ENCADRÉE DE LA MONTAGNE
QUI APPARAÎT DE + EN +
IMPOSANTE DÉRUIS LA RUE DE LA
SAUCHETIÈRE JUSQU'À L'AVENUE
DES PINS

LÉGENDE

-  LE BOISÉ DE L'ESCARPEMENT:
FRANGE CONSTANTE,
COMPOSANTE STRUCTURANTE
MADURÉE; PAYSAGE D'APPARENCE
NATURELLE, ASPECT RUGUEUX
-  LE BOISÉ DU SECTEUR PEEL:
ESPACE DE REFUGE, PAYSAGE
D'APPARENCE NATURELLE À
DOMINANCE FOUILLEUSE
ASPECT SAUVAGE ET DENSE
-  PERÇÉE VISUELLE
JUSQU'AU FLEUVE
-  VUE HIVERNALE
-  PERSPECTIVE ENCADRÉE
EXCEPTIONNELLE
-  PAVOI ROCHUEUX
HAUTEUR D'HOMME ET +
- EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE
MONTAGNE
- BARRIÈRE À LA CIRCULA-
TION, MOYEN DE RÉGULATION
-  AFFLEUREMENTS ROCHUEUX
1.0 à 1.2m DE HAUTEUR
- EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE
MONTAGNE
-  MUR D'ENCLÈMTE



APPORT D'EAU DE LA CHUTE



ÉRABLIÈRE À SUCRE

1.4 Les potentiels environnementaux

La montagne est un écoterritoire reconnu par la politique de mise en valeur des milieux naturels⁵ de la ville de Montréal, dont il faut assurer la pérennité. Le secteur Peel, un site en bordure du noyau naturel écologique primaire de la montagne⁶ et à proximité du marécage, le milieu humide le plus important de la montagne. Ce site bénéficient de :

Un apport d'eau quasi continu provenant du marécage et de la chute en aval :

- Un potentiel écologique pour favoriser la biodiversité et la création d'habitats fauniques complémentaires au marécage et à l'escarpement
- Un attrait pour enrichir l'expérience paysagère de la montagne

Deux branches de ruisseaux intermittents qui pourraient alimenter une zone humide.

Des groupements végétaux variés :

- 65% de groupements végétaux comportent trois strates de végétation
- Présence de massifs de conifères matures favorisant la présence de la faune ailée
- 35% des massifs d'arbres sur pelouse
- Présence de chicots, arbres mort de grand calibre, qui abritent de nombreux animaux

La valeur écologique décroît du nord au sud et l'ouest à l'est :

- Les groupements situés dans la falaise au nord du chemin Olmsted sont évalués à valeur forte
- L'érablière à sucre au sud-ouest de chemin Omsted est évaluée à valeur moyenne
- L'érablière à sucre à érable de Norvège, à valeur faible
- Les arbres sur pelouse, aucune valeur écologique

Des 1481 arbres inventoriés et inspectés, 58% sont en bonnes conditions (état de la structure et état de santé) et 15%, en moyenne condition.

Des secteurs et éléments sensibles :

- L'escarpement et les parois rocheuses hébergent la couleuvre à collier, une espèce peu fréquente à Montréal ainsi que la salamandre cendrée;
- La zone au sud-ouest du chemin Olmsted : un secteur de régénération abondante

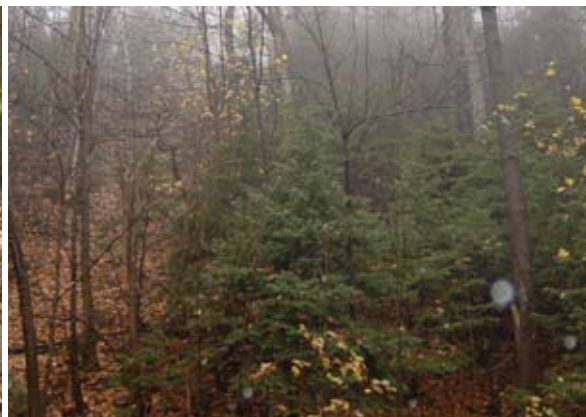
La présence de 25 arbres de plus de 75cm et plus :

- Mémoire du site
- Source de semences de bonne qualité
- Gardiens de zones ombragées à l'abri des plantes envahissantes

La présence de 14 espèces d'oiseaux a été relevée dans le secteur, ce qui est similaire ou légèrement inférieur à ce que l'on observe dans les autres parcs-natures. Le mont Royal étant le seul boisé d'envergure au cœur de la ville, il représente un milieu très important pour l'avifaune.



RUISSEAU INTERMITTENT

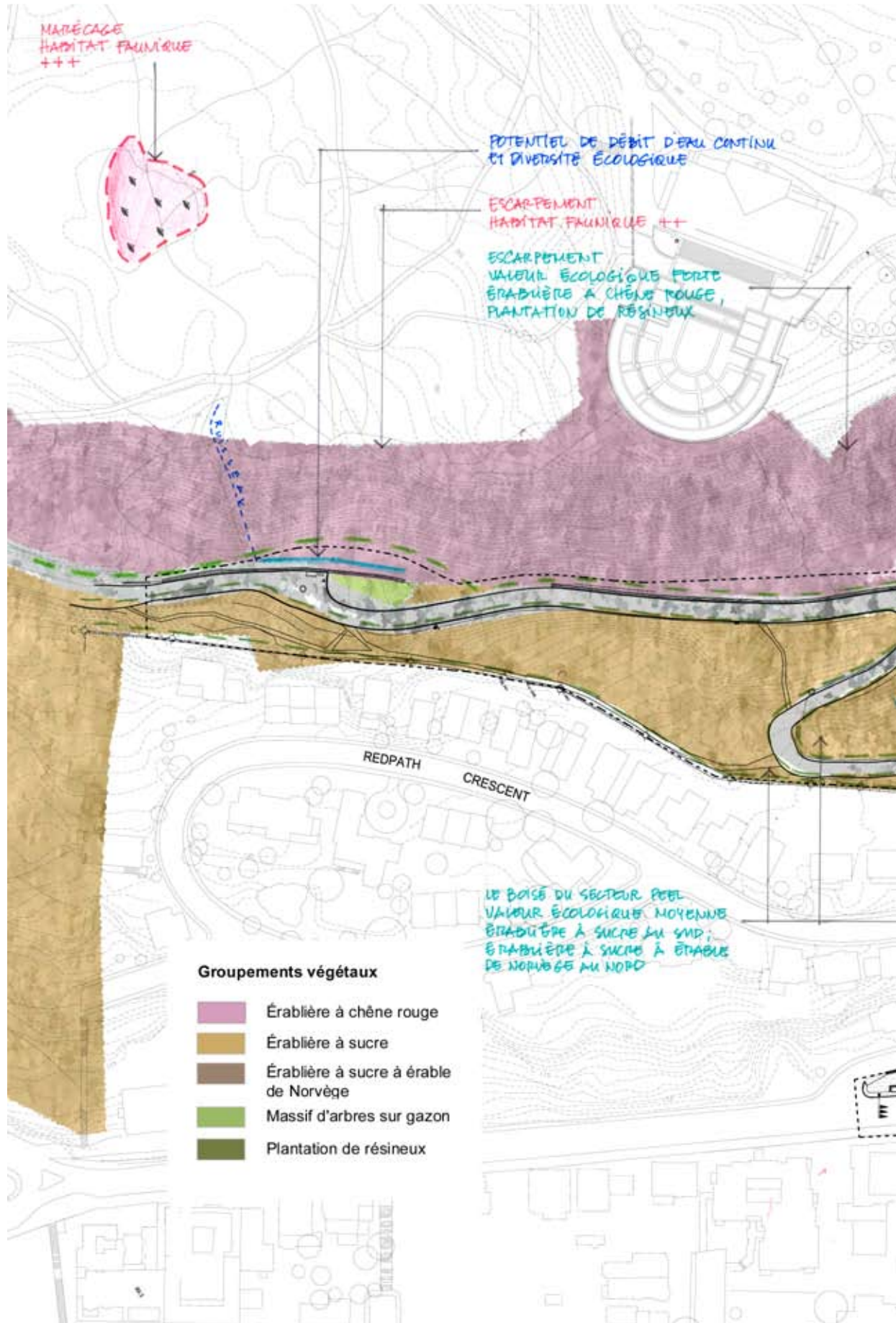


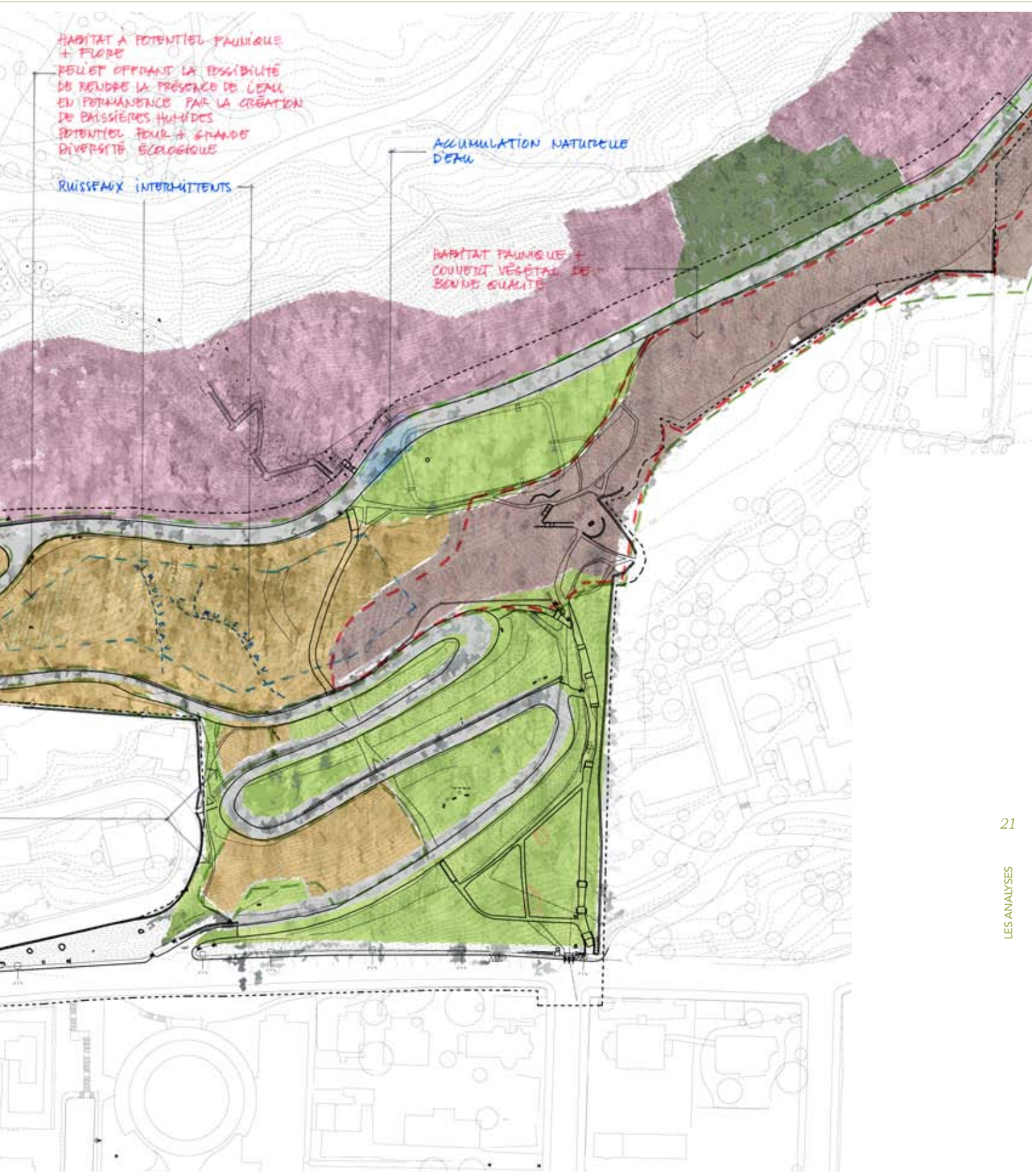
ÎLOT DE CONIFÈRES



SALAMANDRE CENDRÉE

1.4 Les potentiels environnementaux





HABITAT A POTENTIEL FAUNIQUE
+ FLORE
PEU ET OFFRANT LA POSSIBILITE
DE RENDRE LA PRESENCE DE L'EAU
EN PERMANENCE PAR LA CREATION
DE BASSIERS HUMIDES
POTENTIEL POUR + GRANDE
DIVERSITE ECOLOGIQUE

RUISSEAUX INTERMITTENTS

ACCUMULATION NATURELLE
DE L'EAU

HABITAT FAUNIQUE +
COUVERT VEGETAL DE
BONNE QUALITE

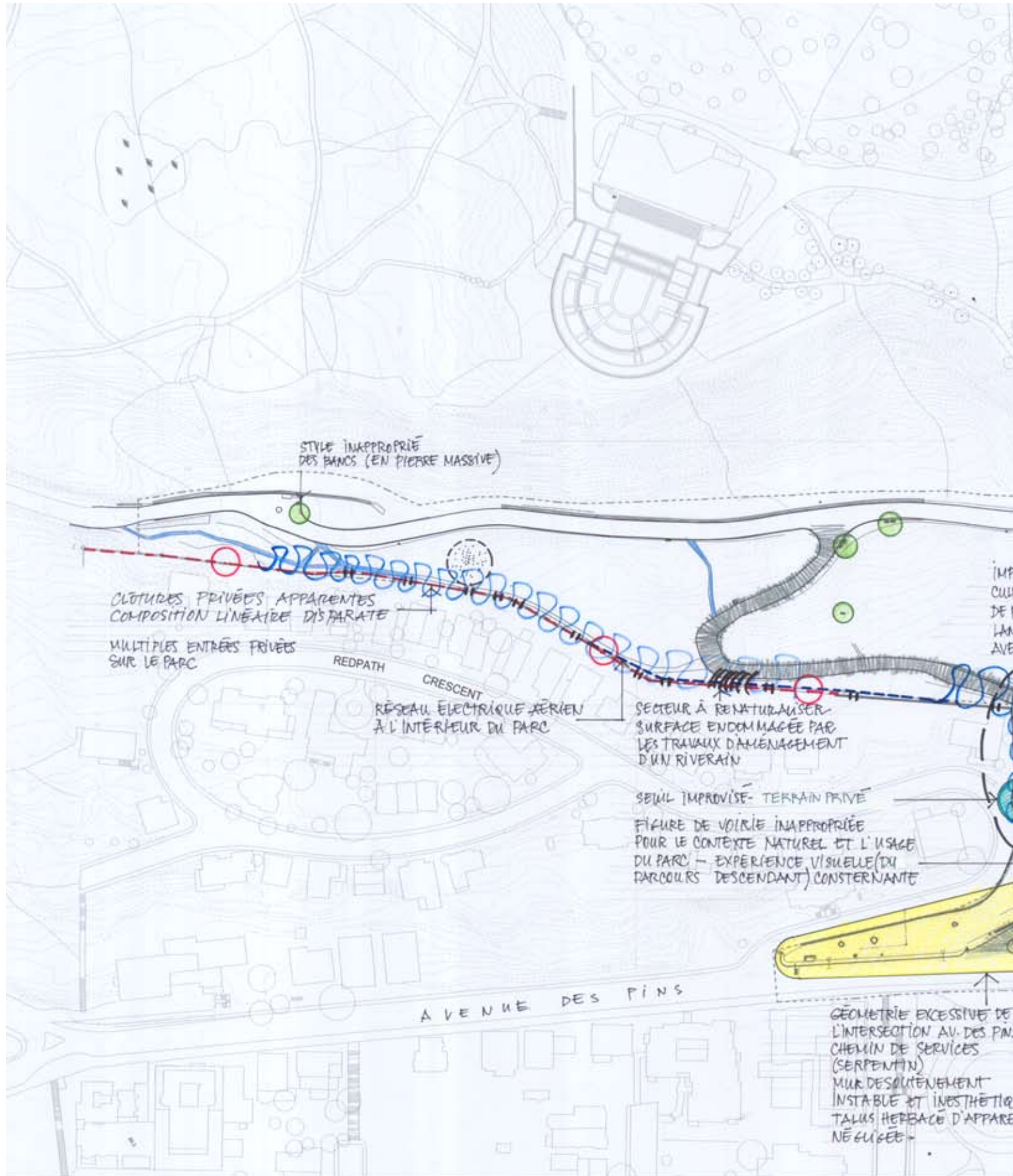


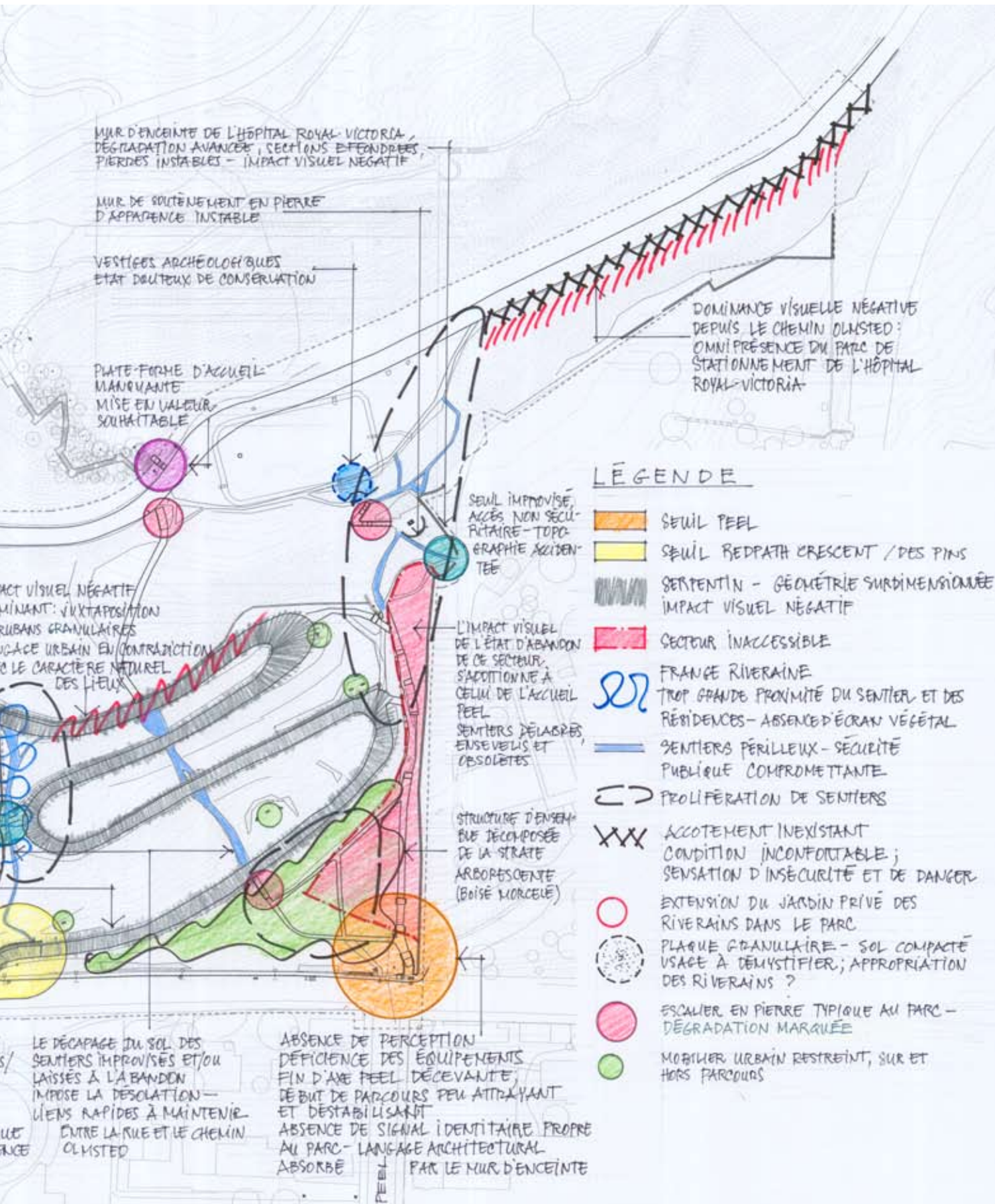
1.5 Les irritants et les composantes discordantes du paysage

- L'appartenance incompréhensible du secteur Peel au parc du Mont-Royal
- L'absence de perception du seuil en général et plus spécifiquement, dans l'axe Peel
- L'accès piétonnier principal du parc dont le design est associé à l'Institut Allan Memorial
- Le manque de signalisation
- Les géométries excessives des tracés des sentiers
- L'entrée véhiculaire lue comme une rue accessible à tous
- Les entrées et les chemins improvisés nombreux qui abîment qui perturbent le milieu
- Les constructions en pierre condition (escaliers, murs de l'Institut Allan Memorial, mur de soutien du monument à McTavish)
- Les vues désolantes en plongée sur le serpentín et sur le stationnement de l'Institut Allan Memorial
- L'éclairage éblouissant du stationnement de l'Institut Allan Memorial
- La présence de 418 (28%) arbres inventoriés dangereux à abattre ou à élaguer pour assurer la sécurité des usagers à proximité des sentiers et dans les étendues gazonnées



1.5 Les irritants et les composantes discordantes du paysage





LÉGENDE

- SEUIL PEEL
- SEUIL REDPATH CRESCENT / DES PINS
- SERPENTIN - GÉOMÉTRIE SURDIMENSIONNÉE IMPACT VISUEL NÉGATIF
- SECTEUR INACCESSIBLE
- FRANGE RIVERAINE TROP GRANDE PROXIMITÉ DU SENTIER ET DES RÉSIDENCES - ABSENCE D'ÉCRAN VÉGÉTAL
- SENTIERS PÉRILLEUX - SÉCURITÉ PUBLIQUE COMPROMETTANTE
- PROLIFÉRATION DE SENTIERS
- ACCOTEMENT INEXISTANT CONDITION INCONFORTABLE; SENSATION D'INSÉCURITÉ ET DE DANGER
- EXTENSION DU JARDIN PRIVÉ DES RIVERAINS DANS LE PARC
- PLAQUE GRANULAIRE - SOL COMPACTÉ USAGE À DÉMYSTIFIER; APPROPRIATION DES RIVERAINS ?
- ESCALIER EN PIERRE TYPIQUE AU PARC - DÉGRADATION MARQUÉE
- MOBILIER URBAIN RESTREINT, SUR ET HORS PARCOURS



RAVINEMENT DES SENTIERS



RÉSURGENCE

26



ACCUMULATION D'EAU



ESPÈCE ENVAHISSANTE : PERVENCHE



ÉROSION MAJEURE DES ESCALIERS

1.6 Les contraintes environnementales

Du point de vue hydrologique, le bassin versant du secteur Peel, reçoit en plus de son propre débit, les débits de 25% de la superficie du Parc du Mont-Royal. Il récolte les eaux aussi loin que la maison Smith. Ces débits sont contrôlés en partie par les marécages aux abords du chalet, le ruisseau de la chute et la chute. De là, les mesures actuelles de gestion eaux sont insuffisantes et causent des avaries importantes comme :

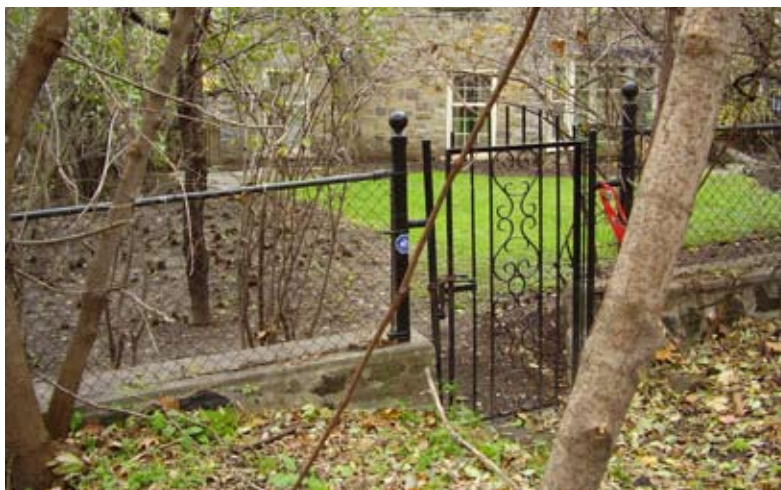
- Des coups d'eau qui menacent les propriétés riveraines du Redapth Crescent
- Des ruissellements excessifs non contrôlés qui érodent et ravinent façon importante le site
- Des zones de sédimentation majeures

De plus, on remarque :

- La présence de nombreuses résurgences qui minent les sentiers et rendent la promenade moins agréable

Du point de vue écologique, la richesse du milieu naturel est mise en danger par :

- L'absence de milieu humide permanent pour favoriser la faune et la biodiversité
- La présence de neuf espèces végétales envahissantes nuisibles pour la faune et la biodiversité dont l'érable de Norvège qui menace sérieusement les trois strates végétales indigènes présentes dans le secteur (herbacée, arbustive et arborescente)
- Les surfaces mises à nues par le piétinement
- La présence de faune urbaine nuisible pour la régénération végétale et pour les communautés animales naturelles : abondance et densité élevée d'écureuils gris et de rats-laveur
- Les citoyens au comportement irresponsable qui jettent des rebuts dans le parc, nourrissent les animaux, laissent leurs chiens libres et ne ramassent pas les excréments
- Les citoyens riverains qui perturbent le milieu naturel par de nombreux accès privés au parc
- Les citoyens riverains qui utilisent le parc comme accès pour des travaux de construction sur leur propriété sans appliquer les mesures de protection prévues et sans restaurer le milieu après coup

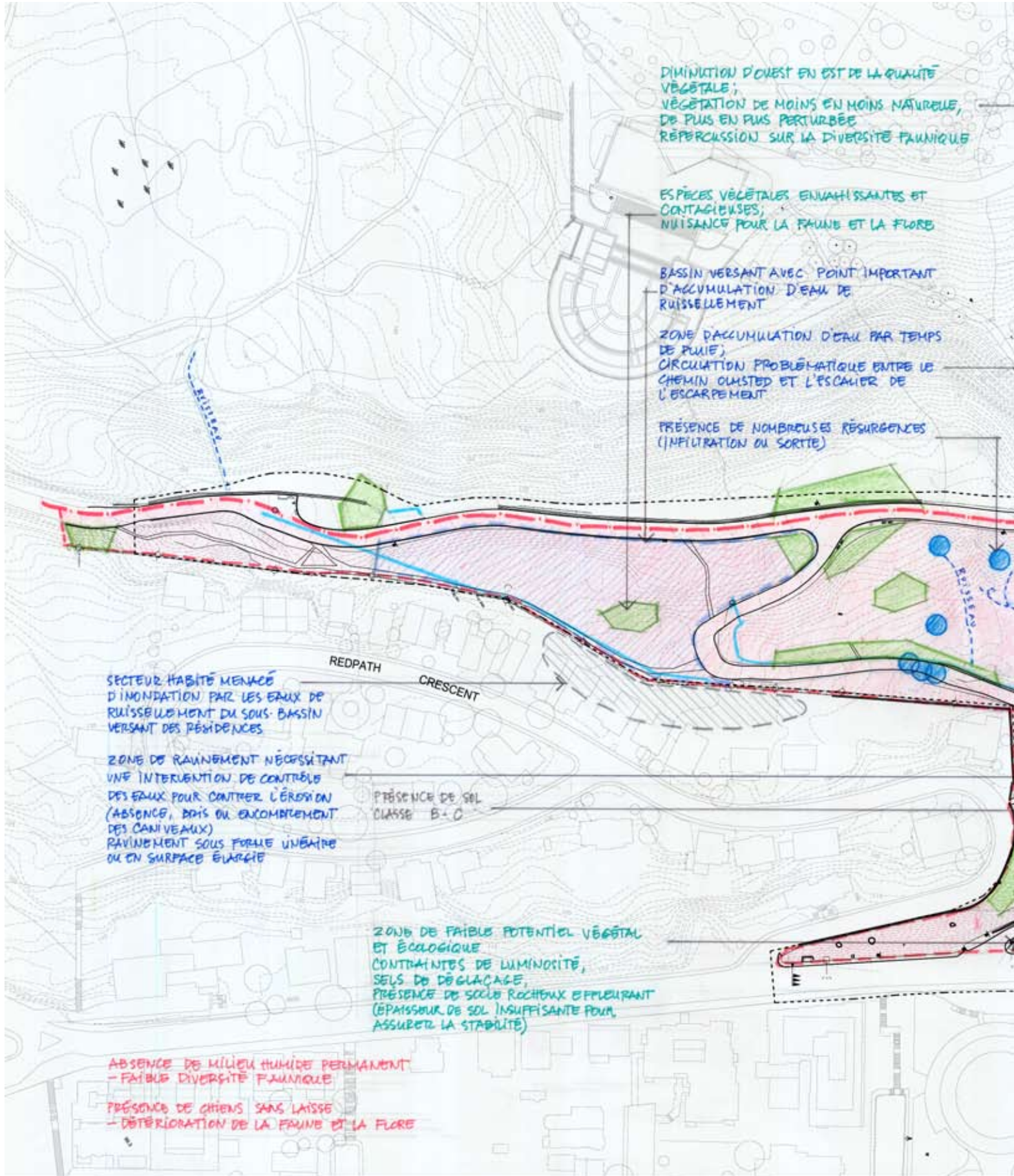


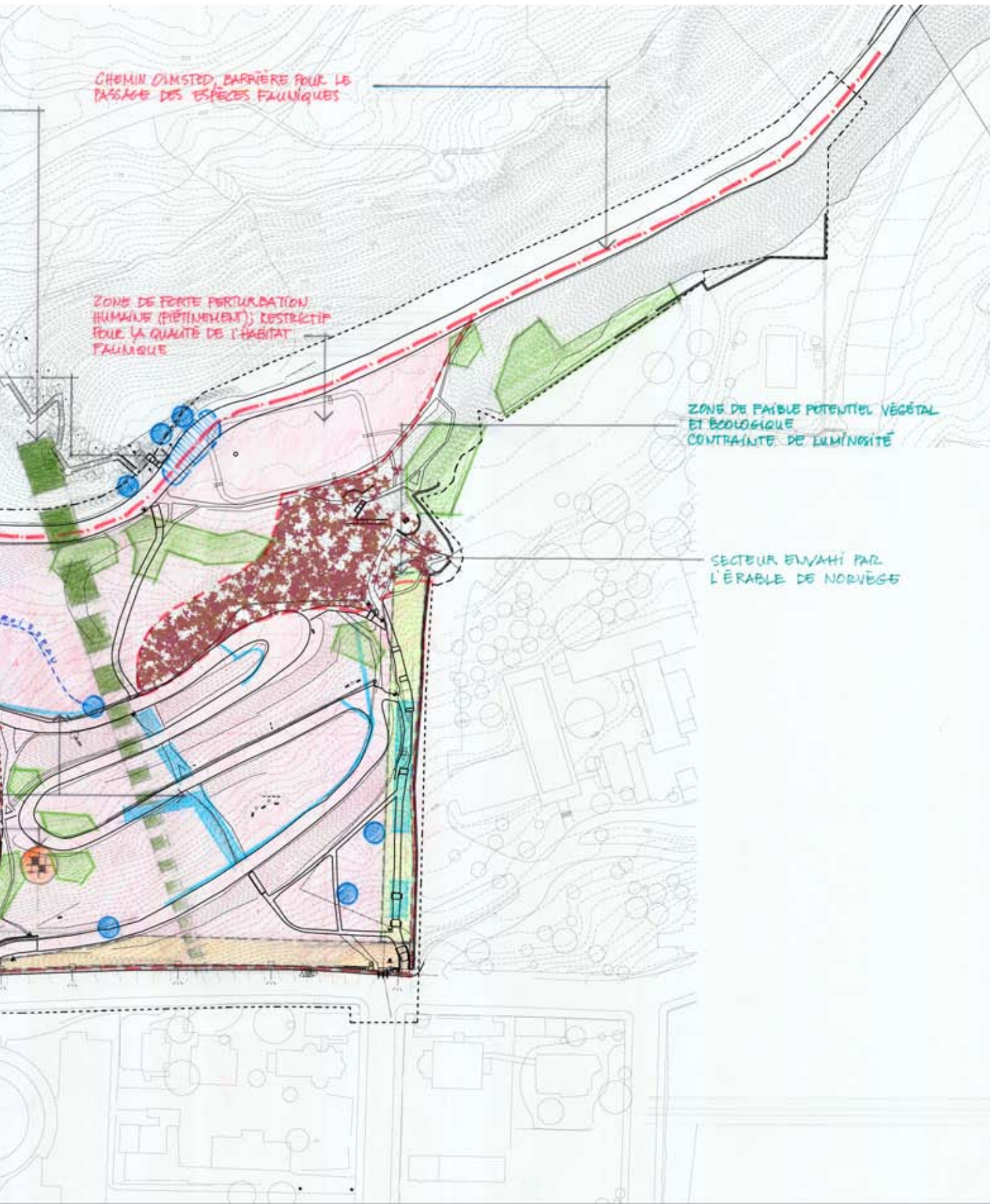
PROPRIÉTÉ RIVERAINE VULNÉRABLE



ESPÈCE ENVAHISSANTE : ÉRABLE DE NORVÈGE

1.6 Les contraintes environnementales





CHEMIN D'IMSTED, BARRIÈRE POUR LE PASSAGE DES ESPÈCES FAUNTIQUES

ZONE DE FORTE PERTURBATION HUMAINE (PIÉTOINEMENT); RESTRICTIF POUR LA QUALITÉ DE L'HABITAT FAUNTIQUE

ZONE DE FAIBLE POTENTIEL VÉGÉTAL ET ÉCOLOGIQUE CONTRAINTÉ DE LUMINOSITÉ

SECTEUR ENVAHI PAR L'ÉRABLE DE NORVÈGE



2

L'approche

Le parc du Mont-Royal est un bien patrimonial à valeur culturelle dont les paysages ne peuvent être assimilés à un jardin construit par l'homme. Il est un lieu identitaire à caractère naturel où s'insèrent des gestes architecturaux. Ces gestes demeurent généralement subordonnés au milieu naturel, exception faite de secteurs plus anthropiques comme le secteur du lac aux Castors. Le secteur de l'entrée Peel, bien qu'il cohabite avec le centre-ville de Montréal, a conservé plusieurs de ses attributs naturels. La mise en scène qu'en a faite l'architecte paysagiste Frederick Law Olmsted afin de composer un paysage d'exception est demeuré. Fragilisé avec les années, cette composition doit être ranimée.

2.1 Processus de conservation

Le projet s'inscrit dans un processus de conservation. En plus de la politique du patrimoine et de la politique de mise en valeur des milieux naturels de la ville de Montréal, deux chartes ont guidés l'élaboration du projet :

LA CHARTE DU MONT-ROYAL

Adopté en 2002, lors du Sommet du Mont-Royal, la charte établit les principes de base aptes qui guideront l'action pour veiller à la qualité du joyau de notre patrimoine collectif qu'est la mont Royal. Le sommet a été organisé par les Amis de la montagne, Héritage Montréal, le Centre de la montagne et appuyé financièrement par le conseil municipal, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral.

Tel que nous en avons hérité, la montagne témoigne aussi de l'œuvre civique qu'elle suscita. En pleine industrialisation, les Montréalais, avec l'appui de la Législature du Québec et de l'architecte du paysage américain Frederick Law Olmsted, en protégèrent une partie en la transformant en un grand parc inauguré en 1876. Depuis, les lois, les règlements et les plans successifs ont répondu à la volonté populaire constante d'accroître le territoire protégé et le sens de cette protection. Cette œuvre se poursuit de nos jours, à l'heure d'une préoccupation globale pour le développement durable des villes. Dans notre recherche d'une harmonie entre la conservation et la satisfaction de nouveaux besoins dans un contexte urbain, le mont Royal constitue un lieu exemplaire d'éducation aux valeurs civiques et environnementales. Extrait du préambule de la charte du Mont-Royal :

- Connaître et faire connaître le mont Royal par les sciences et la culture afin de mieux l'apprécier, d'assurer l'à propos et la qualité des gestes que nous posons en harmonie avec ce lieu et son génie et d'en tirer l'enseignement nécessaire ; pour notre propre bénéfice comme pour celui des générations à venir
- Protéger le mont Royal des actes ou de la négligence qui pourraient appauvrir les éléments naturels, aménagés ou construits qui participent à sa valeur et à sa présence dans le paysage urbain
- Œuvrer de concert pour conserver et mettre en valeur, par des gestes répondant aux plus hautes exigences de qualité, la diversité des valeurs paysagères, patrimoniales ou urbaines du mont Royal

LA CHARTE DE BURRA

Adoptée en août 1979 par ICOMOS (International Council on Monuments and sites), la charte de Burra apporte des lignes directrices pour la conservation de lieux et de biens patrimoniaux de valeur culturelle. Sa dernière mise jour date novembre 1999.

Conservation :

Ensemble des PROCESSUS qui permettent de traiter un lieu ou un bien patrimonial afin de maintenir sa valeur culturelle. Art. 1,4

LES PROCESSUS DONT IL EST QUESTION DANS LE PROJET DE L'ENTRÉE PEEL :

Préservation :

Consiste à maintenir la matière d'un lieu ou un bien dans l'état actuel et à freiner sa dégradation. Art. 1,6

- Continuité de l'approche olmstedienne (voir p. 35)
- Reprofilage et resurfaçage du Serpentin
- Gestion des eaux de ruissellement afin d'éviter l'érosion

Restauration :

Consiste à ramener la matière existante d'un lieu ou un bien à un état antérieur connu en enlevant des ajouts ou en assemblant de nouveau des éléments existants déposés, sans introduire de nouveau matériel. Art. 1,7

- Reconstruction de l'escalier central

Adaptation :

Consiste à modifier un lieu ou un bien pour qu'il réponde à sa vocation actuelle. Art. 1,9

- Le contexte urbain actuel nécessite que se développe de nouveaux liens :
- Lien entre l'Allan Memorial et le parc
- Lien sur la limite ouest du site entre l'Avenue des Pins et le palier supérieur du Serpentin (proposé par Olmstead mais non construit à l'époque)

Valeur d'usage :

Lorsque l'usage d'un lieu ou d'un bien patrimonial est d'intérêt pour sa valeur culturelle, il devrait être maintenu. Art 7,1

Notre société actuelle reconnaît au mont Royal ses valeurs paysagères et écologiques. Nous avons la responsabilité de maintenir ces qualités et de les mettre en valeur.

- Gestion forestière afin de conserver la diversité des paysages planifiés par Olmsted
- Gestion forestière et création de milieux humides favorisant la biodiversité végétale et animale

Nouveaux ouvrages :

Les nouveaux ouvrages comme les ajouts au lieu ou autre bien patrimonial peuvent être acceptables s'ils n'altèrent ou n'embrouillent la valeur culturelle de ceux-ci s'ils ne nuisent aucunement à son interprétation, à sa compréhension et à son appréciation. Art. 22.1

Les nouveaux ouvrages doivent être identifiables comme tel. Art. 22,2

- Construction d'un seuil marqué dans l'axe de la rue Peel (proposé par Olmsted mais non construit à l'époque)



L'étude préliminaire des interfaces entre le parc du Mont-Royal et le centre-ville

Cette étude, commandée par la Direction des parcs et espaces verts de la Ville de Montréal à l'automne 2006, avait pour objectif l'élaboration d'un cadre de référence pour la planification des quatre seuils sur le versant sud du parc du Mont-Royal. Préparé par la firme Claude Cormier, architectes paysagistes, l'étude propose des stratégies de design pour le seuil Peel/Des Pins. Les principaux points saillants sont :

ENJEUX :

Donner à l'accès Peel/Des pins une ampleur métropolitaine tout en respectant les principes élaborés par Olmsted ainsi que les apports ultérieurs depuis sa mise en œuvre.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- Donner plus d'emphasis au point d'ancrage à la rue
- Établir une hiérarchie entre le chemin d'accès et le serpent
- Se servir des interventions nécessaires à la gestion des eaux pour créer un caractère particulier
- Densifier la végétation arborescente tout en favorisant certaines vues vers le centre-ville

CRITÈRES :

- Escalier ne nécessitant pas l'aménagement de muret de soutènement
- Marches et paliers en pierres / mur de maçonnerie en pierres
- Escalier plus avant dans la montagne et le boisé, en bois et acier typique parc du Mont-Royal
- Sentiers de poussière de pierre
- Reprofilage du Serpentin
- Gestion des eaux de surface favorisant la circulation de l'eau hors sol (caniveau, ruisseau, passerelle, ponton)
- Bancs, corbeilles et fontaine à boire dont le langage est conforme au type du parc du Mont-Royal
- Éclairage des points de contact à la rue
- Signalisation d'orientation et réglementation



2.2 L'approche olmstédienne

PRINCIPES⁷

- Investir la montagne et faire bénéficier les citoyens de la jouissance des paysages forestiers et champêtres
- Élargir l'accessibilité à la montagne à toutes les couches de la société; hiérarchiser les cheminements et offrir des parcours universels d'ascension et de descente lente et des parcours d'accès rapides
- Concevoir le cheminement comme source de plaisir
- Tirer partie du génie du lieu
- Accentuer la verticalité et le contraste de la montagne au cœur de la ville; créer des effets paysagers d'apparence naturelle
- Favoriser la découverte progressive
- Préserver les vues dans le cheminement piedmont/sommet
- Construire des escaliers ajustés convenablement au sol
- Renforcer le caractère de l'œuvre dans le sens de la pérennité
- Considérer le parc non pas simplement comme la juxtaposition d'éléments fonctionnels ou même esthétiques mais comme une véritable œuvre d'art qui puise sa force dans sa cohérence
- Incrire tout geste, même le plus humble, dans le sens de la création ou de l'entretien d'une œuvre d'art

La majorité des plans d'Olmsted pour ce type de grands parcs urbains possèdent les caractéristiques communes suivantes :

- Une organisation spatiale formelle des entrées rencontre un système organique de réseaux de sentiers
- Une démarcation prononcée entre le mode de plantation des arbres le long des axes routiers périphériques et le mode de plantation à l'intérieur des parcs
- La mise en place d'une transition rapide entre l'axialité et l'organique, entre la ville et la nature





3

Le projet

OBJECTIF DU PROJET

Dans une perspective de conservation de l'œuvre d'Olmsted et une perspective contemporaine écologiste, faire ressortir les caractéristiques de la montagne. Miser sur ses attributs: relief, le boisé, le ruissellement et le roc.

PROGRAMME (voir plan p.41)

Secteur centre :

- Gestion des eaux de ruissellement / contrôle des débits de 1 dans 2 ans par l'aménagement d'un ruisseau se jetant à l'égout situé à l'intersection Peel et avenue des Pins
- Rejet de l'excédent des eaux au réseau d'égout pluvial de rue à l'intersection Redpath Crescent et avenue des Pins
- Traitement du seuil Peel/Des Pins comme point d'appel à l'échelle de son contexte urbaine
- Commémoration de la chanson Give peace a chance par une intervention artistique
- Réhabilitation du Serpentin (tracé, pente et revêtement)
- Contrôle du piétinement hors piste en assurant les liens rapides devenus indispensables
- Dans les secteurs sensibles, instaurer une stratégie de circulation sur pilotis afin de minimiser les impacts écologiques négatifs (stratégie de contrôle de l'érosion et de support à la faune et la flore);
- Renaturalisation et gazonnement des espaces dégradés
- Création de zones humides à hydropériodicité variable

Secteur Est :

- Parachevèment du chemin Olmsted (tracé et pente)
- Gestion des eaux de ruissellement / contrôle des débits de 1 dans 5 ans par le parachevèment du caniveau le long du chemin Olmsted et l'aménagement d'un bassin au pied du grand escalier se jetant par le ruisseau à l'égout situé à l'intersection Peel et avenue des Pins
- Rejet de l'excédent des eaux au réseau d'égout pluvial de rue à l'intersection Redpath Crescent et avenue des Pins
- Mise en valeur des vestiges du réservoir Peel et du socle du monument McTavish

Secteur Ouest :

- Réaménagement du secteur de la chute
- Parachevèment du chemin Olmsted (tracé et pente)
- Fermeture des entrées privées au parc, démolition du sentier derrière les résidences de Redpath Crescent et renaturalisation

Secteur Avenue des Pins :

Interventions à coordonner avec travaux de voirie

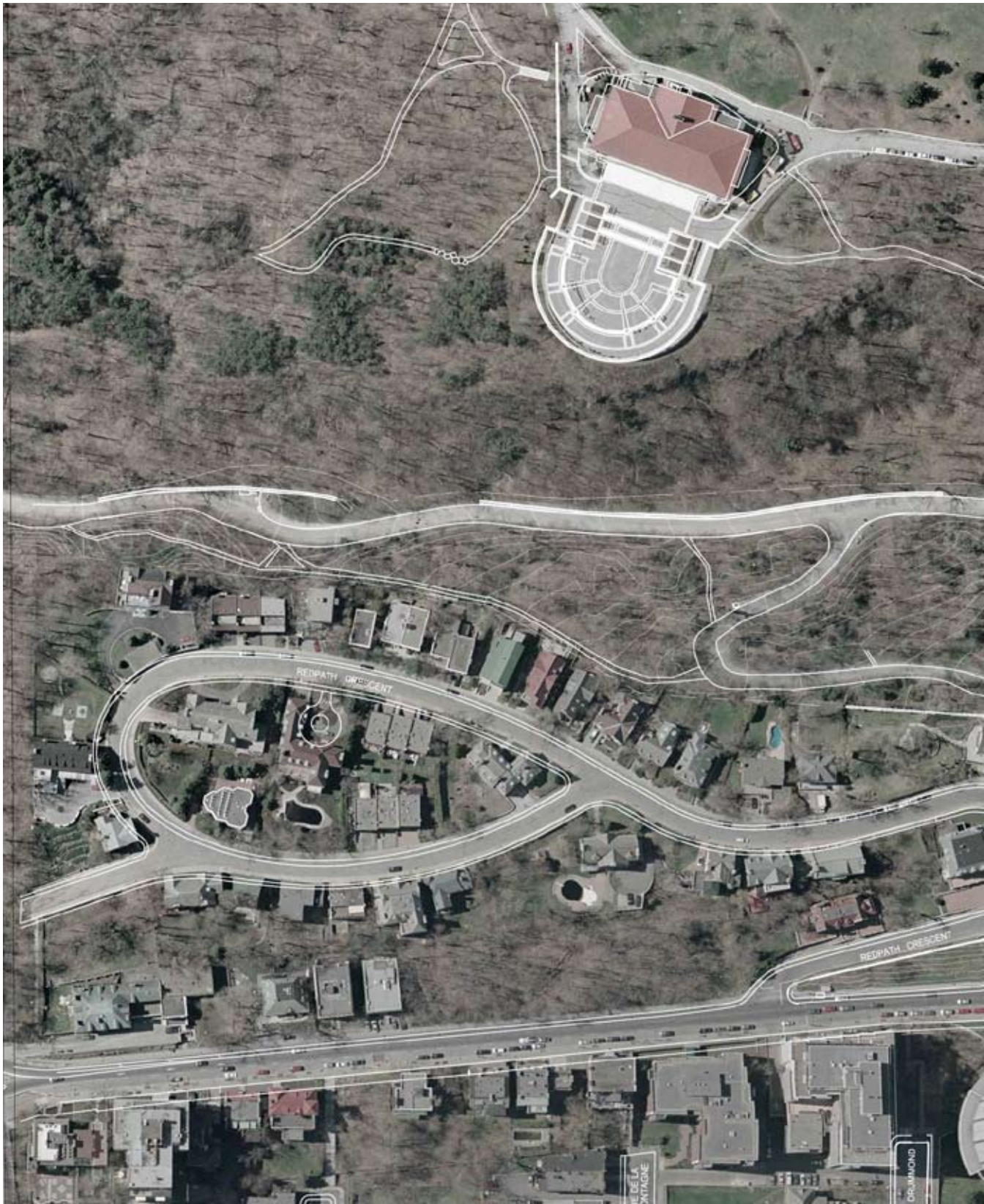
- Élargissement du trottoir côté parc
- Mise en valeur de l'affleurement rocheux
- Plantation de rue formelle sur le côté sud de l'avenue des Pins en contraste avec la plantation informelle du parc

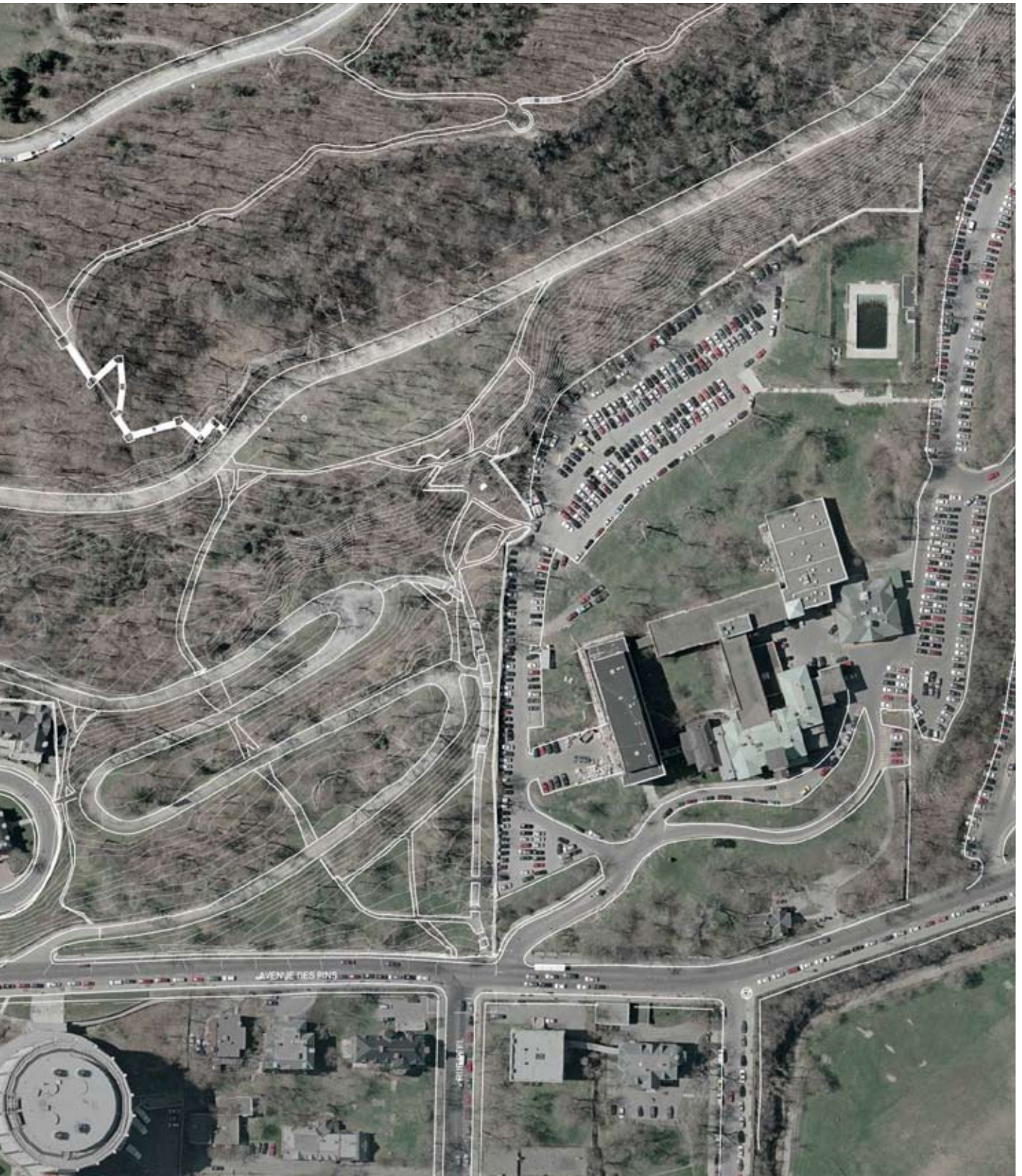
Dans l'ensemble du secteur Peel :

Mise en œuvre d'un programme de travaux sylvicoles et arboricoles⁸ afin

- De préserver la diversité et la qualité des paysages
- D'augmenter la diversité écologique
- De freiner l'envahissement des milieux naturels par l'érable de Norvège
- De favoriser la faune
- D'assurer la sécurité du public
- De remplacer les sujets abattus.

3.1 Plan des conditions existantes





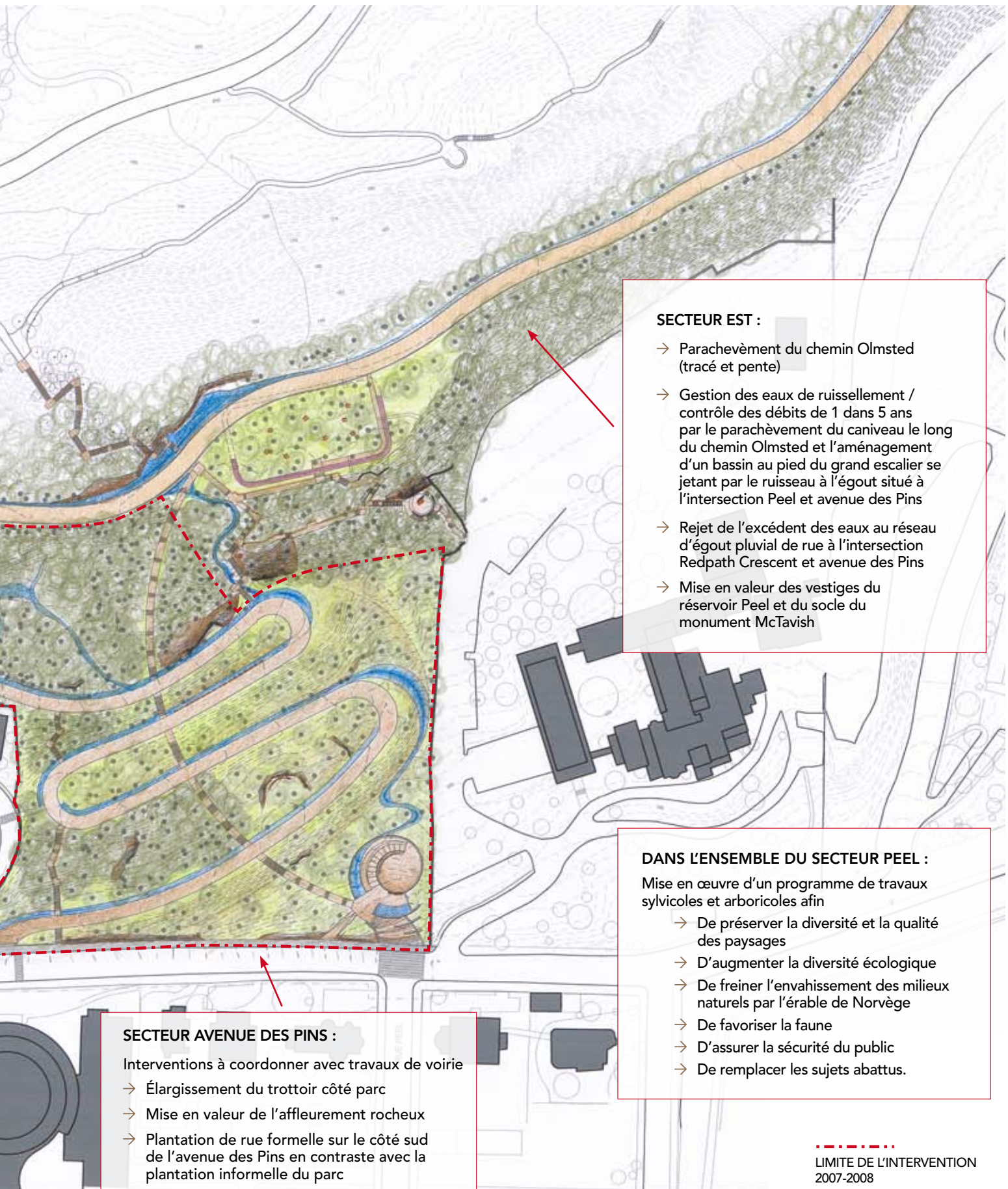
3.2 Plan d'ensemble

SECTEUR CENTRE :

- Gestion des eaux de ruissellement / contrôle des débits de 1 dans 2 ans par l'aménagement d'un ruisseau se jetant à l'égout situé à l'intersection Peel et avenue des Pins
- Rejet de l'excédent des eaux au réseau d'égout pluvial de rue à l'intersection Redpath Crescent et avenue des Pins
- Traitement du seuil Peel/Des Pins comme point d'appel à l'échelle de son contexte urbaine
- Commémoration de la chanson Give peace a chance par une intervention artistique
- Réhabilitation du Serpentin (tracé, pente et revêtement)
- Contrôle du piétinement hors piste assurant les liens rapides devenus indispensables
- Dans les secteurs sensibles, instaurer une stratégie de circulation sur pilotis afin de minimiser les impacts écologiques négatifs (stratégie de contrôle de l'érosion et de support à la faune et la flore);
- Renaturalisation et gazonnement des espaces dégradés
- Création de zones humides à hydropériodicité variable

SECTEUR OUEST :

- Réaménagement du secteur de la chute
- Parachevèment du chemin Olmsted (tracé et pente)
- Fermeture des entrées privées au parc, démolition du sentier derrière les résidences de Redpath Crescent et renaturalisation



SECTEUR EST :

- Parachèvement du chemin Olmsted (tracé et pente)
- Gestion des eaux de ruissellement / contrôle des débits de 1 dans 5 ans par le parachèvement du caniveau le long du chemin Olmsted et l'aménagement d'un bassin au pied du grand escalier se jetant par le ruisseau à l'égout situé à l'intersection Peel et avenue des Pins
- Rejet de l'excédent des eaux au réseau d'égout pluvial de rue à l'intersection Redpath Crescent et avenue des Pins
- Mise en valeur des vestiges du réservoir Peel et du socle du monument McTavish

DANS L'ENSEMBLE DU SECTEUR PEEL :

- Mise en œuvre d'un programme de travaux sylvicoles et arboricoles afin
- De préserver la diversité et la qualité des paysages
 - D'augmenter la diversité écologique
 - De freiner l'envahissement des milieux naturels par l'érable de Norvège
 - De favoriser la faune
 - D'assurer la sécurité du public
 - De remplacer les sujets abattus.

SECTEUR AVENUE DES PINS :

- Interventions à coordonner avec travaux de voirie
- Élargissement du trottoir côté parc
 - Mise en valeur de l'affleurement rocheux
 - Plantation de rue formelle sur le côté sud de l'avenue des Pins en contraste avec la plantation informelle du parc

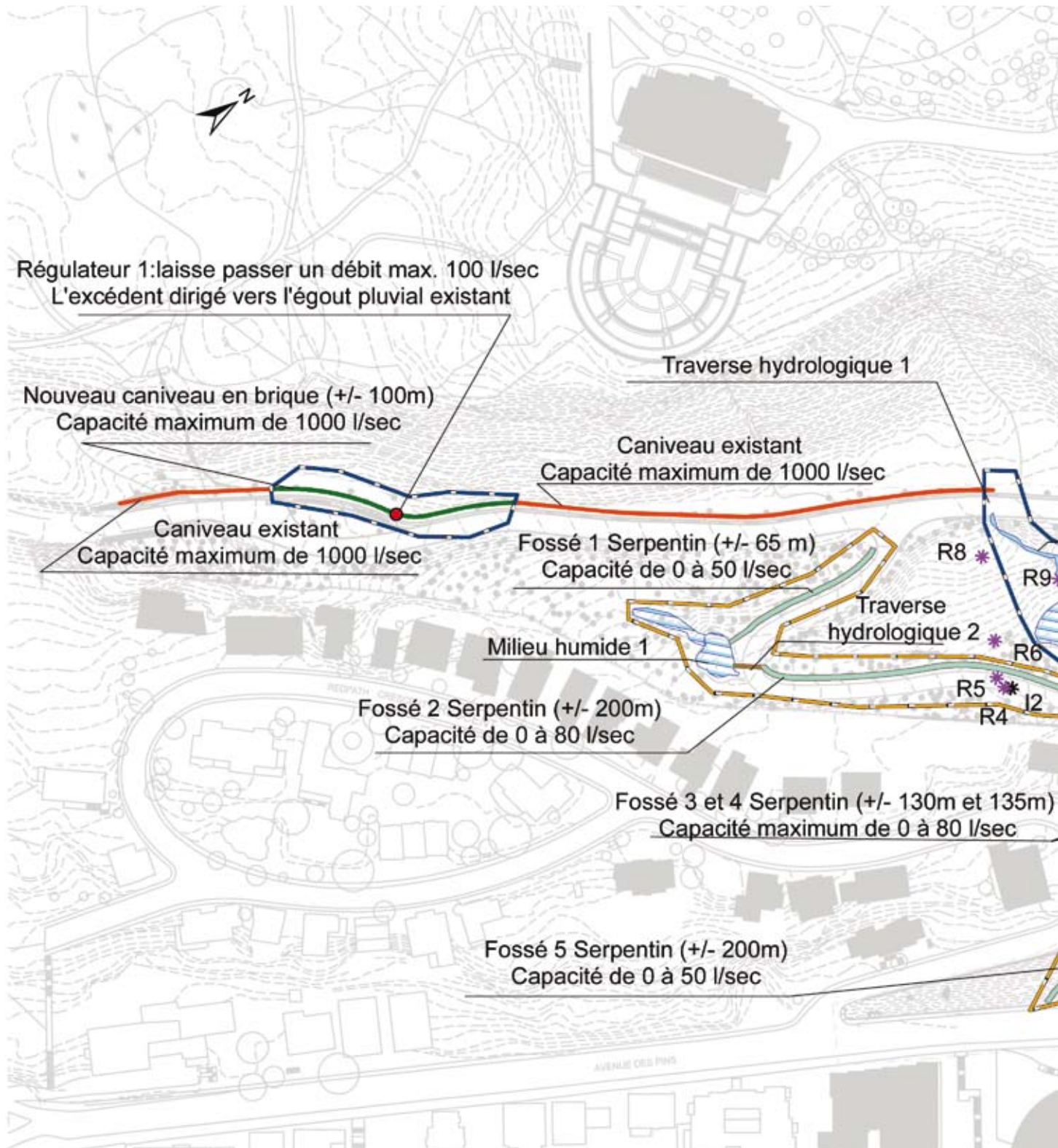
LIMITE DE L'INTERVENTION
2007-2008

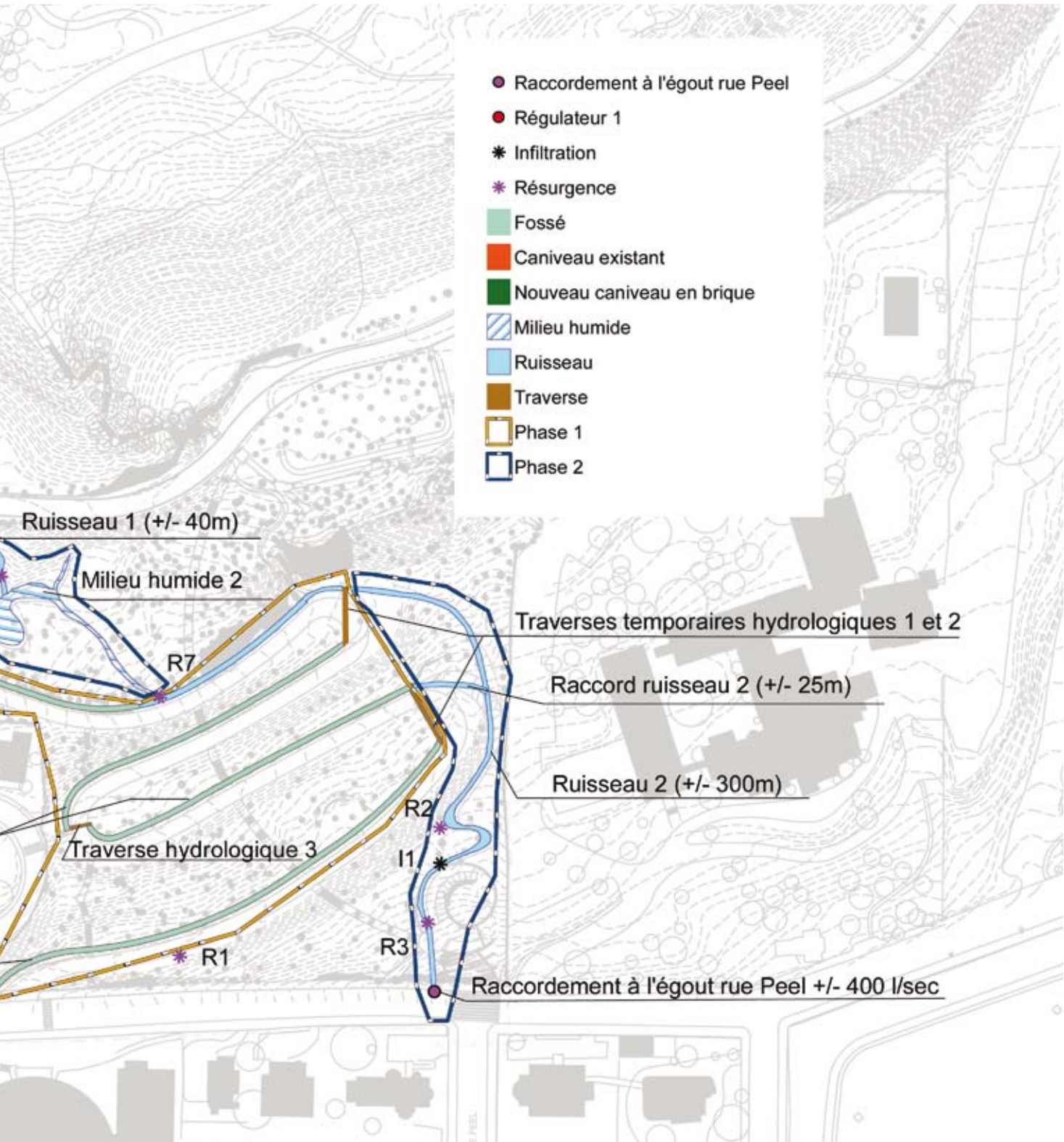
3.3 Intervention 2007-2008 / secteur centre Plan d'aménagement





3.4 Plan de concept écologique et hydrologique⁹





Références

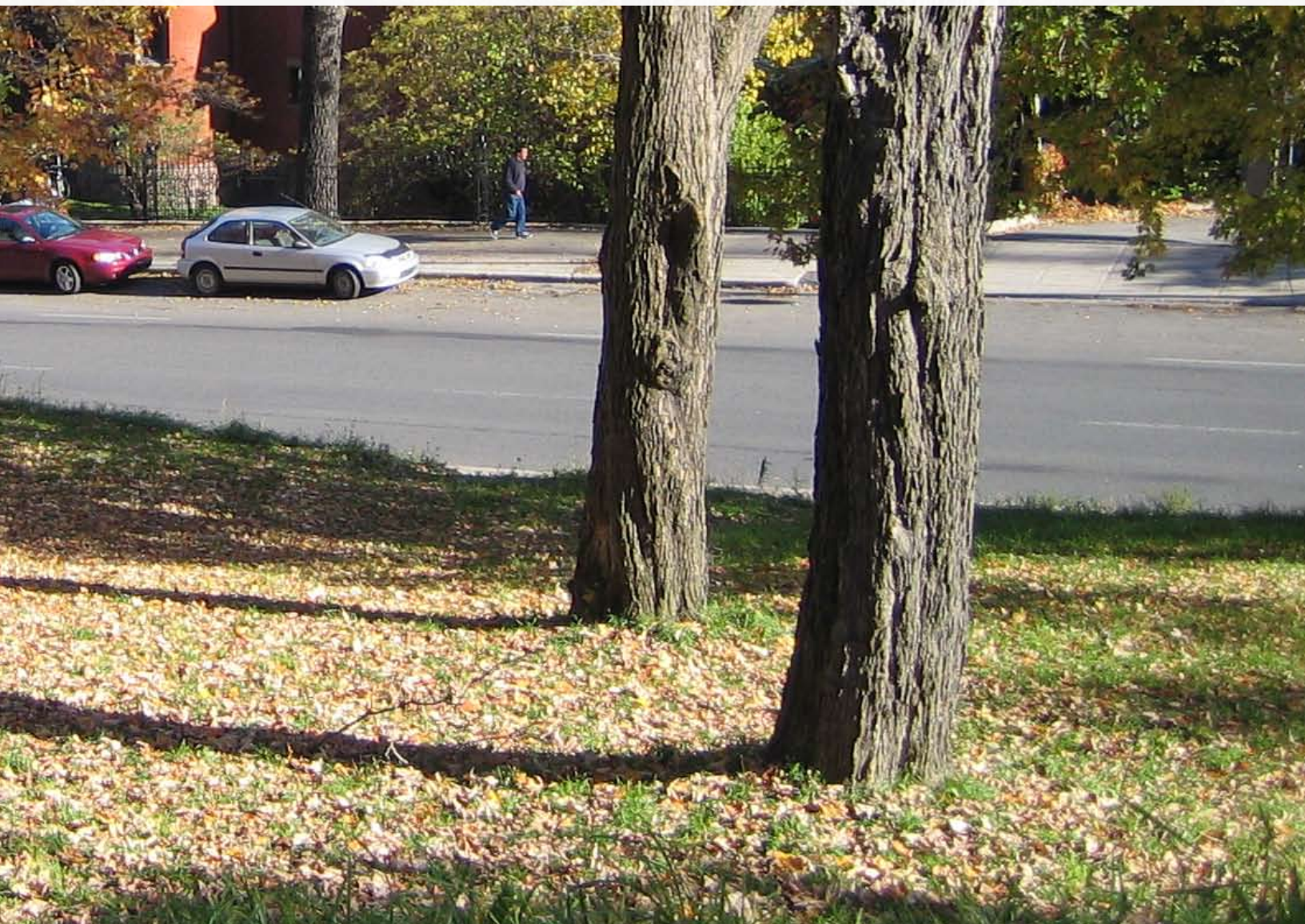
- ¹ Ville de Montréal, *Plan de mise en valeur du mont Royal*, 1992
- ² Les seuils Ave. Des Pins /Peel et Ave. Cedar/Chemin de la Côte-des-Neiges apparaissent comme des seuils principaux. Leur localisation dans la ville, les voies de dessertes autoroutières, le réseau de transport en commun, leurs connexions avec le réseau de sentiers du parc sont autant d'intrants supportant cette affirmation. Extrait de l'étude de Claude Cormier architectes paysagistes, *Études préliminaires des interfaces entre le parc du Mont-Royal et le centre-ville*, 2005.
- ³ Ministère de la culture et des communications du Québec, *Les valeurs et les patrimoines du mont Royal : Objectifs de conservation et de mise en valeur et principes d'intervention*, document de travail, 2005.
- ⁴ Ville de Montréal, *Politique du patrimoine*, 2005.
- ⁵ Ville de Montréal, *Politique de protection et de mise en valeurs des milieux naturels*, 2004
- ⁶ *Carte d'application du modèle de réseau écologique en vue de la délimitation du projet de conservation sur le mont Royal*, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, Direction des grands parcs et de la nature en ville, 2007
- ⁷ Ville de Montréal, *La vision de Frederick Law Olmsted et le devenir du parc du Mont-Royal*, 1996
- ⁸ Marcil Denis, *Rapport final d'inventaire forestier et d'inspection de l'état des arbres, Réaménagement de l'entrée Peel, Parc du Mont-Royal*, 2007
Marcil Denis, *Addenda du 14 mars 2007 au rapport final d'inventaire forestier et d'inspection de l'état des arbres, Réaménagement de l'entrée Peel, Parc du Mont-Royal*, 2007
- ⁹ Genivar, *Rapport des conditions existantes en hydrologie et en écologie de l'entrée Peel du mont Royal, Rapport final*, 2007





« In dealing with existing real landscapes, I have been guided by an injunction impressed on me by my distinguished father: namely, that when one becomes responsible for what is to happen to such a landscape his prime duty is to protect and perpetuate whatever of beauty and inspirational value, inherent in that landscape, is due to nature and to circumstances not of one's own contriving, and to humbly subordinate to that purpose any impulse to exercise upon it one's own skill as a creative designer. »

– Frederick Law Olmsted, Jr.





**GROUPE
CARDINAL
HARDY**

AMÉNAGEMENT ET DESIGN URBAIN

 **GENIVAR**

DENIS MARCIL, ING. FORESTIER